



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE BLANGY SUR BRESLE

ENTRE :

La Communauté de Communes Interrégionale Blangy sur Bresle, représentée par Monsieur Christian ROUSSEL, en qualité de Président et dûment habilité par délibération n°2021/105 du Conseil Communautaire du 29 Juin 2021 ;

ci-après, les « collectivités bénéficiaires »

d'une part,

ET :

L'Etat, représenté par le Préfet du Département de Seine Maritime ;

ci-après, l' « Etat »

d'autre part,

il est convenu ce qui suit ;

Table des matières

<u>Préambule</u>	4
<u>Objet du contrat</u>	5
<u>Engagement général des parties</u>	5
<u>Projet de territoire</u>	6
<u>Présentation générale du territoire</u>	
<u>Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique</u>	
<u>La participation des habitants et des acteurs de la société civile</u>	
<u>Présentation des priorités stratégiques du territoire</u>	
<u>Budget prévisionnel</u>	
<u>Gouvernance</u>	63
<u>Comité de pilotage</u>	
<u>Equipe projet</u>	
<u>Organisation générale</u>	
<u>Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.</u>	64
<u>Durée, évolution et fonctionnement général du contrat</u>	64
<u>Traitement des litiges</u>	65
<u>ANNEXES</u>	66
<u>Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État</u>	
<u>Annexe 2 – Carte des documents de planification (territoriale, ...)</u>	
<u>Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)</u>	
<u>Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet</u>	
<u>Annexe 5 – Fiches Actions</u>	
<u>Annexe 5 bis – Fiches projet</u>	
<u>Annexe 6 - Indicateurs de suivi et d'évaluation</u>	

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, **l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties, d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numériques.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage :
 - (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
 - (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
 - (iii) dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage :
 - (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ;
 - (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs ;
 - (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à :
 - (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ;
 - (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées ;
 - (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

Article 3 : Projet de territoire

Présentation générale du territoire

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) est située au Nord Est du département de la Seine-Maritime (76) entre Neufchâtel-en-Bray et Gamaches. Implantée au cœur de la vallée de la Bresle, frontière naturelle entre la Normandie et les Hauts-de-France, elle est traversée par deux fleuves : La Bresle et l'Yères et accueille la majeure partie de la Forêt d'Eu sur son territoire.

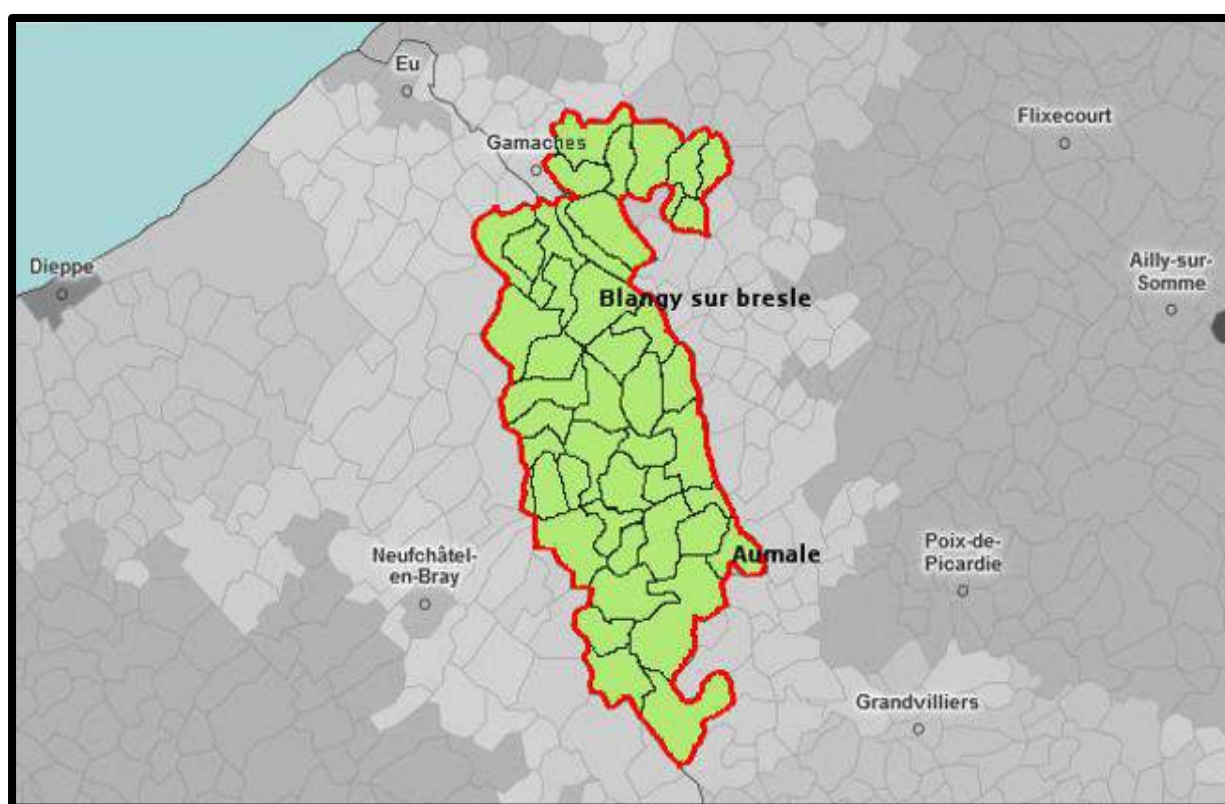


Figure 1: Le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy sur Bresle

La CCIABB se situe sur deux régions : la Normandie et les Hauts de France. Elle regroupe 44 communes dont 34 situées dans le département de la Seine-Maritime et 10 situées dans le département de la Somme pour 22 503 habitants (INSEE-2017). Elle s'étend sur 464 km² et possède plusieurs « communes pôles », à savoir Aumale, Blangy sur Bresle / Bouttencourt et Foucarmont.

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle (CCIABB) a été créée le 29 novembre 2016 par arrêté inter-préfectoral et instituée à compter du 1er janvier 2017. Elle est issue d'une fusion entre deux intercommunalités : la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle (CCIBB) et la Communauté de Communes du Canton d'Aumale (CCC).



Figure 2 : Les communes de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy sur Bresle

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1.1 Aménagement de l'espace communautaire :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

1.2 Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

1.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ;

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

1.4 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

1.5 Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

2. COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement :

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion ;
- 12° Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Actions en faveur des zones sensibles ou des espaces naturels et protégés.

2.2 Politique du logement et du cadre de vie :

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat.

2.3 Action sociale d'intérêt communautaire :

- Lancement d'études de faisabilité et de programmation relatives à la création de maisons de santé pluridisciplinaires ;
- Construction de la maison de santé pluridisciplinaire en fonction du résultat de l'étude.

3. COMPETENCES FACULTATIVES :

3.1 Actions scolaires :

- Organisation des transports scolaires vers les collèges en liaison avec le(s) conseils(s) régional(aux) ;
- Subventions aux collèges pour les fournitures scolaires

3.2 Aménagement numérique et déploiement du très haut débit (compétence visée à l'article L.1425-1 du CGCT)

3.3 P.A.V.E

- Réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle (CCIABB) est représentée par son Président, Monsieur Christian ROUSSEL.

Pour mener ses actions, la CCIABB est constituée des élus membres du bureau communautaires (23 membres) et des 58 délégués communautaires qui siègent lors des assemblées communautaires. Le bureau communautaire définit les orientations de la politique du territoire et l'assemblée communautaire discute et approuve les projets.

La population de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

Tableau 1 : Evolution démographique de la CCIABB entre 1999 et 2017 (source : INSEE-2017)

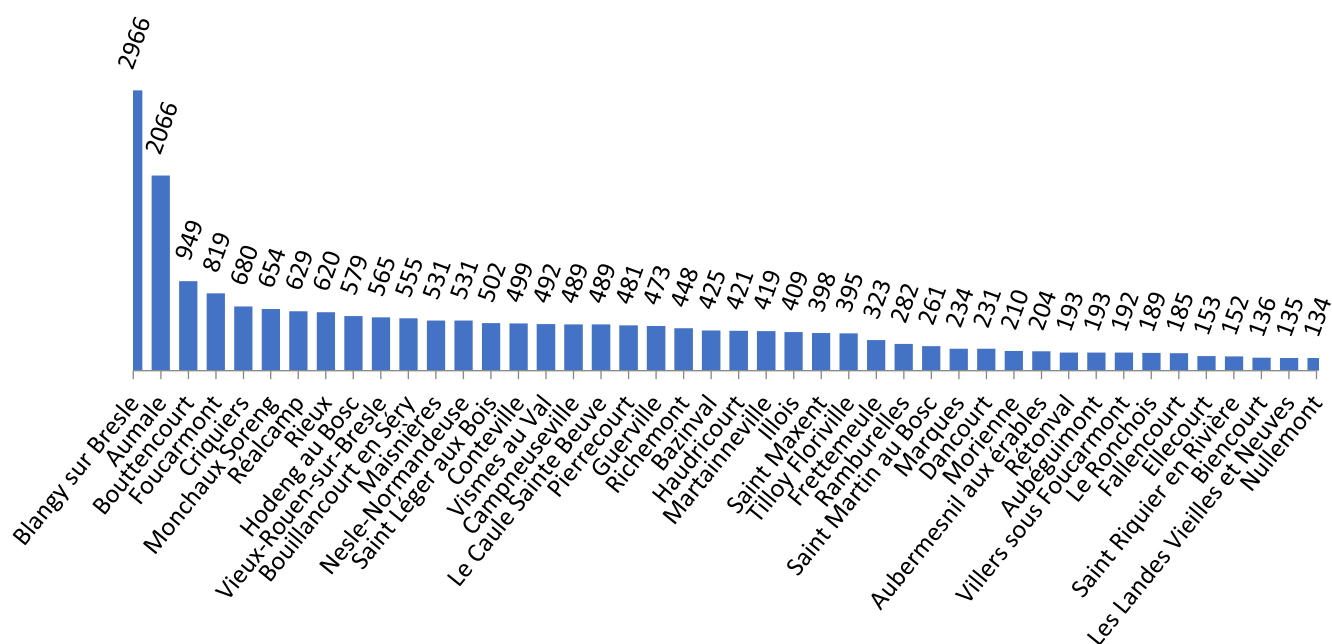
	1999	2007	2012	2017
Population de la CCIABB	21 750	22 069	22 179	21 686
Evolution annuelle de la population de la CCIABB		0.2	0.1	-0.4
Evolution annuelle de la population de la Vallée de la Bresle - Vimeu		0	-0.4	-0.6

Depuis 20 ans, la population de la Communauté de Communes Interrégionale a connu une évolution contrastée :

- Entre 1999 et 2012, la population de la Communauté de Communes a augmenté de 429 habitants pour atteindre 22 179 habitants en 2012, soit une augmentation moyenne de 0,2% par an.
- Depuis 2012, la population intercommunale ne cesse de diminuer passant de 22 179 habitants à 21 686 habitants, au dernier recensement, soit une baisse moyenne de 0,22% par an.

En comparaison, le territoire de la Vallée de la Bresle – Vimeu connaît une perte constante et plus continue de sa population, puisque le territoire connaît une baisse moyenne de 0,2% par an entre 2007 et 2012 et une baisse moyenne de 0,6% par an entre 2012 et 2017.

Graphique 1 : Répartition de la population par communes au sein de la CCIABB (source : INSEE - 2017)



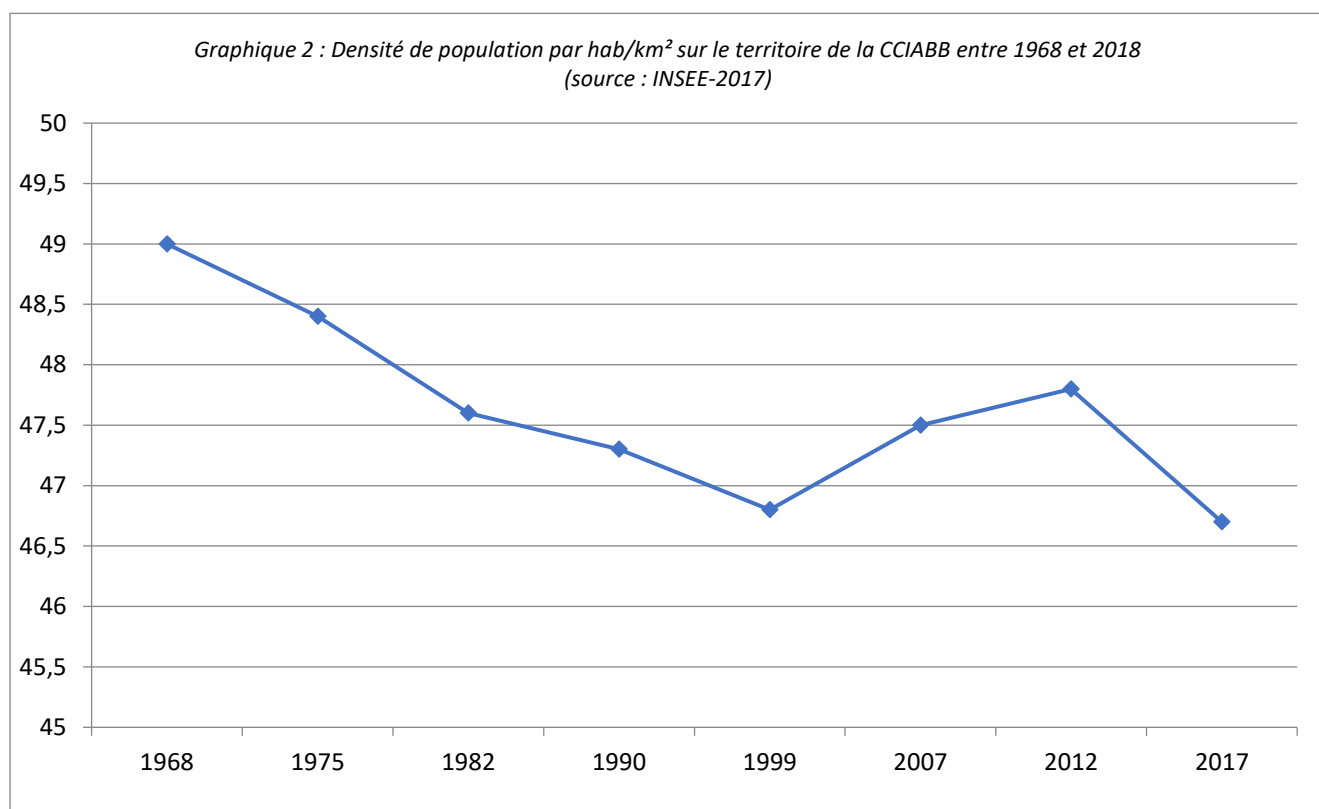
Suite au Graphique n°1, on peut observer trois pôles sur le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle :

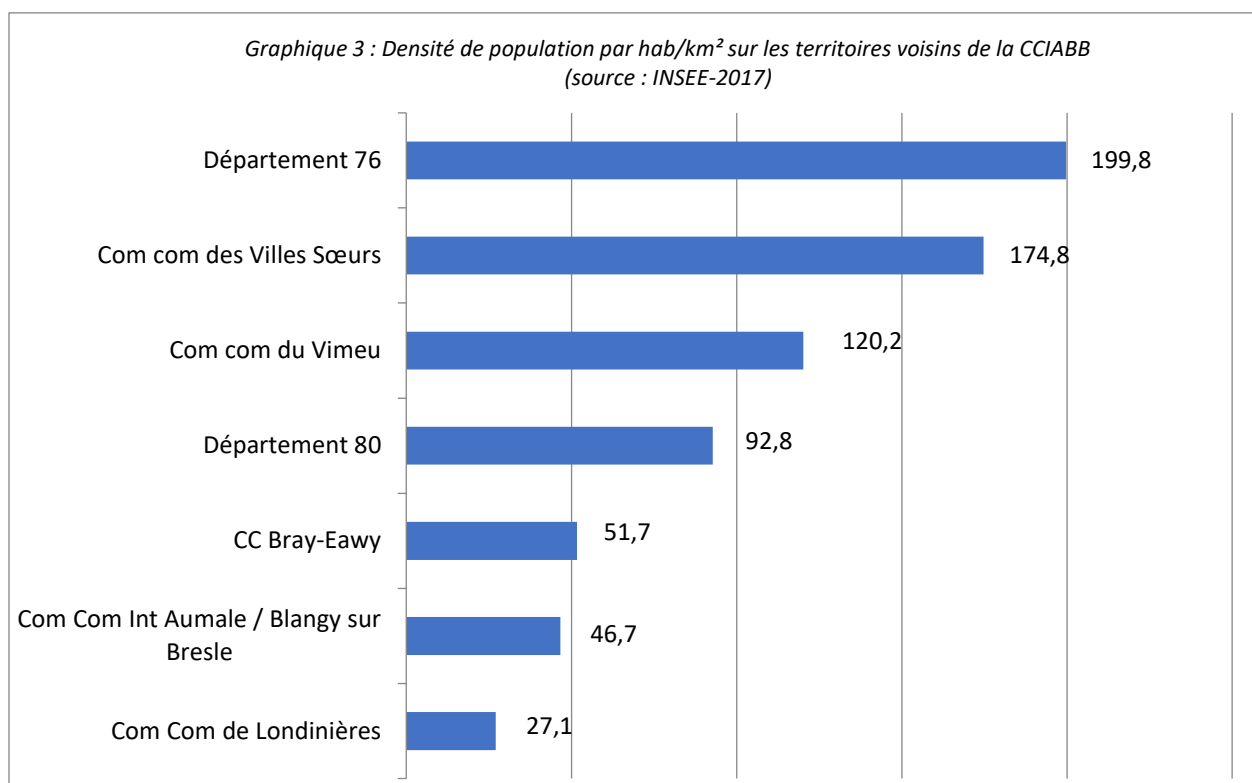
- Blangy sur Bresle / Bouttencourt, avec un total de 3 915 habitants (17.88 % de la population de l'intercommunalité) ;
- Aumale, avec un total de 2 066 habitants (soit 9.44 % de la population de l'intercommunalité) ;
- Foucarmont, avec un total de 819 habitants (soit 3.74 % de la population de l'intercommunalité).

Ces trois pôles regroupent 31 % de la population de la Communauté de Communes et rassemblent l'ensemble des services à la population (supermarchés, banques, nombreux commerçants, coiffeurs, services publics).

Aussi, on peut observer la présence de nombreuses communes intermédiaires. En effet, ces villages résidentiels de taille modeste possèdent un vivier de population supérieur à 300 habitants (exemple : Bouillancourt en Séry, Hodeng au Bosc, Monchaux Soreng, Nesle Normandeuse ...)

Enfin, la Communauté de Communes possède quelques villages de très petites tailles à forte dominance rurale (exemple : Fallencourt, Morienne, Nullemont, Rétonval ...)





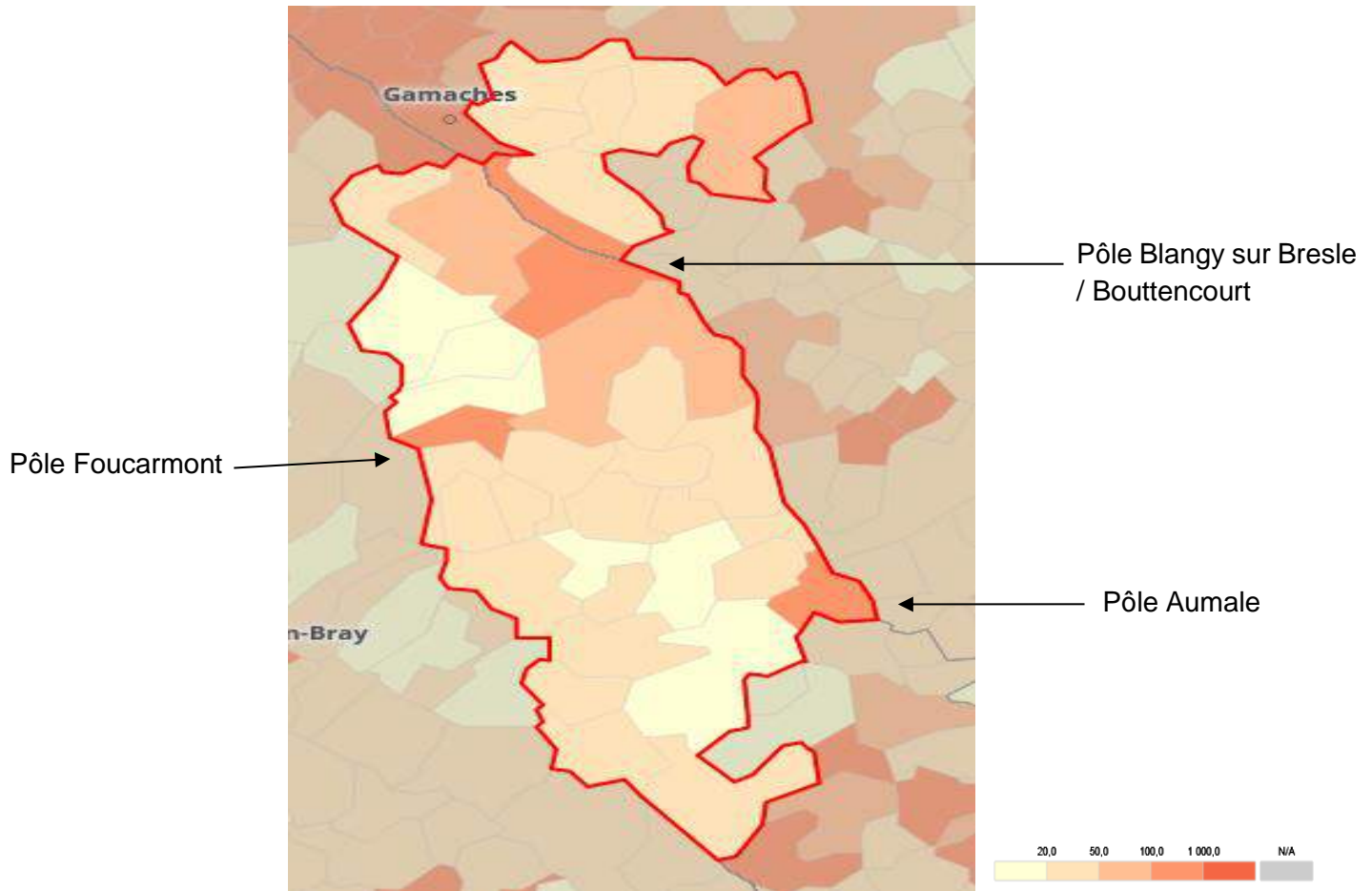
Sur le Graphique n°2, on peut observer que la densité de population de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle est de 46.7 habitants/km² en 2017 alors qu'elle était de 49 habitants/km² en 1968.

La comparaison territoriale de la densité de population permet de montrer que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède une densité faible. En effet, la densité de population est de 46.7 habitants/km² alors que les moyennes départementales sont de 199.8 habitants/km² pour la Normandie et de 92.8 habitants/km² pour la Somme. Cette plus forte densité départementale peut s'expliquer par la présence de métropoles, tels que Amiens, Rouen ou Le Havre, ayant une densité de population plus forte.

Comparée aux territoires voisins, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle a une densité proche de la Communauté de Communes Bray Eawy.

Au sein des membres du Territoire d'Industrie Vallée de la Bresle – Vimeu, les Communautés de Communes voisines possèdent de fortes densités. La Communauté de Communes des Villes Sœurs possède une forte densité du fait du pôle Eu – Mers - Le Tréport alors que la Communauté de Communes du Vimeu possède une forte densité du fait de sa faible superficie (189 km² contre 494km² pour la Communauté de Communes Aumale Blangy sur Bresle).

Carte 1 : Densité de population sur le territoire de la CCIABB en 2017 (source : INSEE-2017)



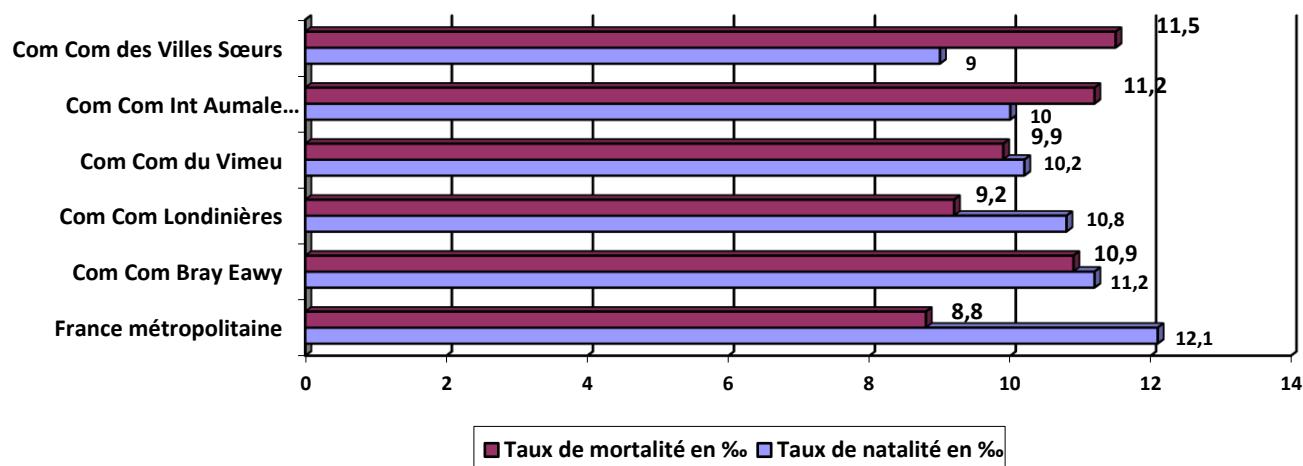
La carte n°1 permet de montrer plusieurs éléments clés :

La population des 3 bourgs principaux est plutôt dense. En effet, la commune de Blangy sur Bresle possède une densité de 223.4 habitants/km², la commune d'Aumale possède une densité de 170.3 habitants /km² et la commune de Foucarmont possède une densité de 112.2 habitants/km². Cette forte densité des communes centres s'expliquent par la forte concentration de population combinée à une surface disponible modérée dans ces communes.

Aussi, 12 communes sur 44 possèdent une densité de population moyenne, voir plutôt forte pour un territoire à dominance rurale. Il s'agit de : Bazinval, Biencourt, Hodeng au Bosc, Martainneville, Monchaux-Soreng, Nesle Normandeuse, Pierrecourt, Ramburelles, Réalcamp, Rieux et Saint Maxent.

De nombreuses communes (30 sur 44) possèdent une densité de population faible, inférieure à 50habitant/km². Ces communes ont des caractéristiques de surface à typologie rurale.

Graphique 4 : Comparaison territoriale : Taux de natalité et de mortalité en ‰ entre 2012 - 2017
(source : INSEE-2017)



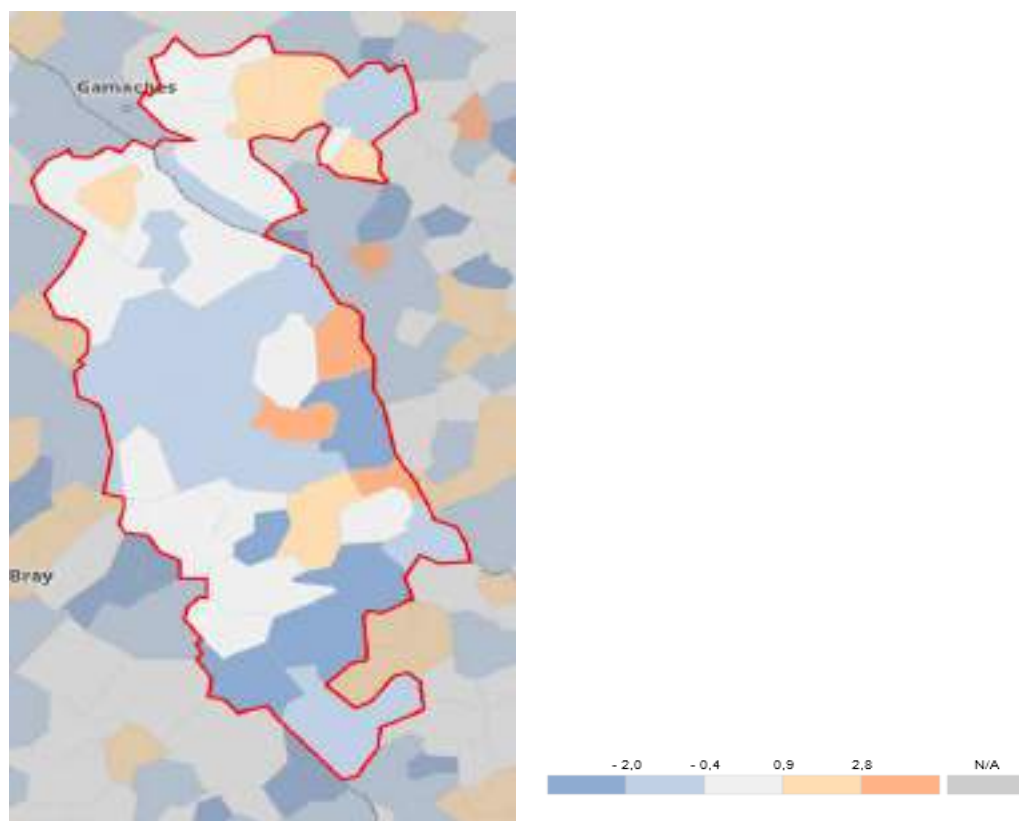
La comparaison territoriale du taux de mortalité permet de montrer que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède un taux de mortalité élevé. En effet, son taux de mortalité, soit 11.2‰, est bien supérieur à la moyenne nationale et aux Communautés de Communes aux alentours. Seule la Communauté de Communes des Villes Sœurs fait exception avec un taux de mortalité supérieur.

La comparaison territoriale du taux de natalité permet de montrer que la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède un taux de natalité plutôt faible. En effet, son taux de natalité, soit 10‰ est inférieur à la moyenne nationale et aux Communautés de Communes aux alentours. Seule la Communauté de Communes des Villes Sœurs fait exception avec un taux de natalité inférieur.

Au regard des deux paragraphes précédents, on peut en déduire que la population de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle diminue et ne se renouvelle pas puisque le solde migratoire négatif ne compense pas un solde naturel déjà négatif (les naissances du territoire sont inférieures aux décès du territoire).

Cependant, on peut retrouver ce phénomène dans l'ensemble des territoires voisins, avec des marqueurs plus ou moins fort.

Carte 2 : Evolution annuelle de la population due au solde naturel entre 2012 et 2017 (source : INSEE-2017)



De plus, on peut observer, sur la carte n°2, que les communes du « Sud » de la Communauté de Communes » connaissent une plus faible attractivité avec un solde migratoire négatif au profit des communes situées plus au Nord de la Communauté de Communes.

Tableau 2 : Part de la population par âge de la CCIABB (source : INSEE-2017)

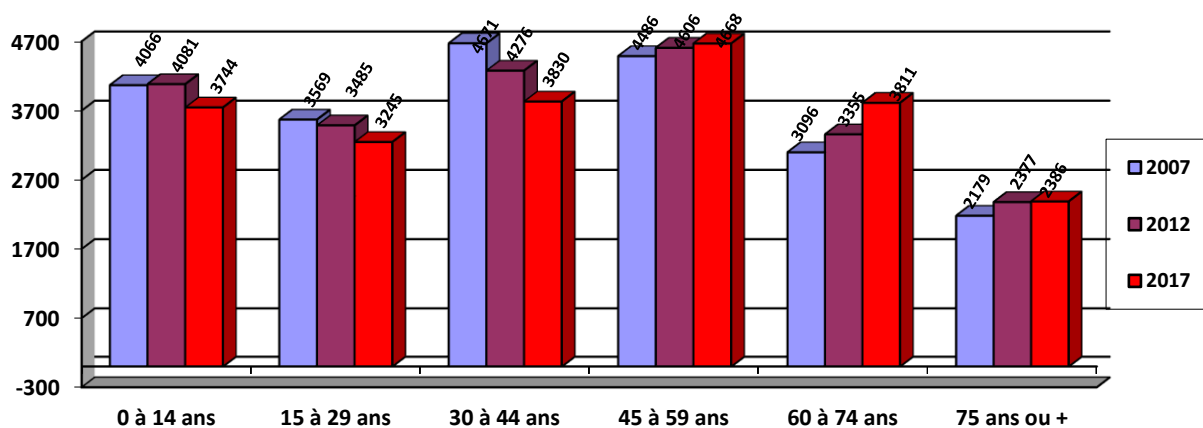
	% par rapport à la population totale
Ensemble	100
0 à 14 ans	17.25
15 à 29 ans	15
30 à 44 ans	17.65
45 à 59 ans	21.55
60 à 74 ans	17.55
75 à 89 ans	9.55
90 ans ou plus	1.4

0 à 19 ans	22.95
20 à 64 ans	55.4
65 ans ou plus	21.65

D'après le tableau n°2, on peut observer que la tranche [45-59 ans] occupe une place importante dans la population totale puisque cette tranche d'âge occupe 21.55% de la population. Ce phénomène se retrouve aussi au niveau national puisqu'il s'agit du « baby-boom ». Le phénomène du baby-boom est une augmentation importante du taux de natalité dans certains pays, juste après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Au sein de la CCIABB, la population des [15-29 ans] se retrouvent sous représentée vis-à-vis du niveau national. En effet, la population des 15-29 ans représente 15% de la population au niveau de la CCIABB alors qu'elle représente 17.6% de la population au niveau national (source : INSEE-2017).

Graphique 5 : Population du territoire de la CCIABB par grandes tranches d'âges (source : INSEE-2017)



L'évolution des classes d'âge entre 2007 et 2017 montre :

- une baisse des classes d'âges les plus jeunes (0-45 ans),
- à l'inverse une augmentation des classes d'âges supérieures à 45 ans,

Ce constat pose la question d'un phénomène de vieillissement de la population.

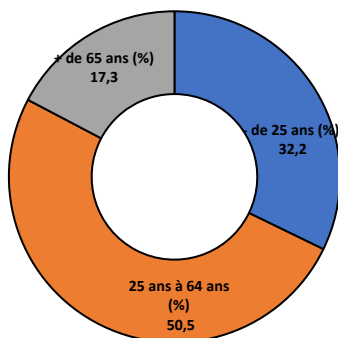
Face à ce constat, il est indispensable de renouveler et varier les apports de population pour ne pas entraîner un vieillissement brutal et prolongé de la population.

Il semble important de permettre d'accueillir de jeunes couples pour inverser la tendance rencontrée ces 5 dernières années et retrouver un solde naturel positif.

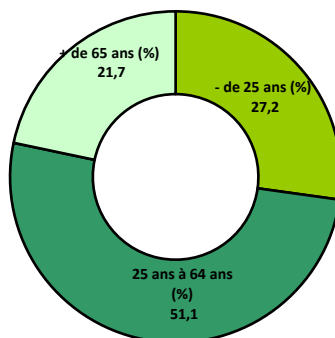
Comparaison territoriale :

Graphique 6 : Répartition des habitants sur divers territoires (source : INSEE-2017)

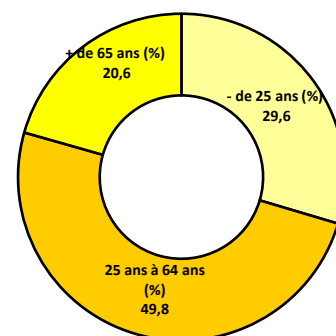
Répartition des habitants de la Région Hauts-de-France par tranches d'âges



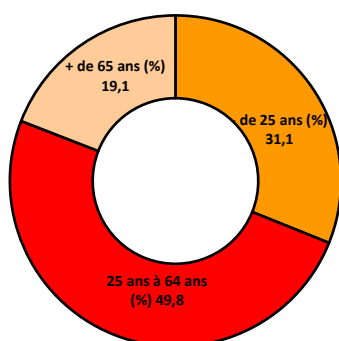
Répartition des habitants de la CCIABB par tranches d'âges



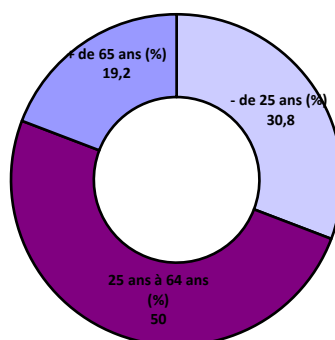
Répartition des habitants de Région Normandie par tranches d'âges



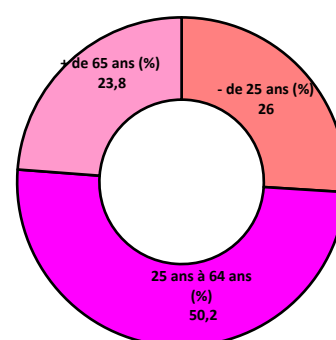
Répartition des habitants du Département de la Somme par tranches d'âges



Répartition des habitants du département de la Seine-Maritime par tranches d'âges



Répartition des habitants de la Vallée de la Bresle - Vimeu par tranches d'âges



En analysant les tranches d'âge de la population de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle avec celles des autres entités territoriales, il en ressort que :

- la tranche d'âge des 25 – 64 ans est légèrement supérieure à la moyenne départementale (Seine Maritime (76) à 50% et Somme (80) à 49,80%) ainsi qu'à la moyenne régionale (Hauts de France 50,5% et Normandie à 49,8%) et à la moyenne du territoire Vallée de la Bresle - Vimeu (50,2%).
- la tranche d'âge des – moins de 25 ans est inférieure à la moyenne départementale (30,8% pour le département de la Seine maritime (76) et 49,8% pour la Somme (80)), inférieure à la moyenne régionale (Hauts de France à 32,2% et Normandie à 29,6%) et supérieure à la moyenne du territoire Vallée de la Bresle - Vimeu,
- la tranche d'âge des 65 ans et + est supérieure à la moyenne départementale (19% pour les départements de la Seine Maritime et de la Somme), supérieure à la moyenne régionale (17,3% pour les Hauts de France et 20,6% pour la Normandie) et inférieure à la moyenne du territoire de la vallée de la Bresle - Vimeu (23,8%).

Synthèse des dynamiques de population

Les dynamiques de population de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale / Blangy Sur Bresle montrent donc :

- une densité de population de 46,7 habitants au km², davantage concentrée dans la vallée de la Bresle,

- une croissance démographique en chute :

- **un solde naturel négatif (-0.1%), avec un taux de natalité en baisse (et inférieur à la moyenne nationale) et de mortalité en hausse (supérieur à la moyenne nationale) ;**
- **un solde migratoire négatif (-0.3%), marqué par une part importante de sortie des ménages sur la CCIABB durant les 5 dernières années. Les communes les plus attractives sont celles situées dans le Nord (côté département de la Somme) de la communauté de communes. A l'inverse, les moins attractives se situent au sud du territoire.**

- un phénomène de vieillissement à surveiller : 18 communes détiennent plus de 20% des plus de 65 ans sur leur commune alors que la moyenne de la CCIABB est de 20.09%. Les pôles comme Blangy sur Bresle / Bouttencourt et Aumale sont les plus touchés.

Les ménages de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

Tableau 3 : Nombres de ménages sur le territoire de la CCIABB (source : INSEE-2017)

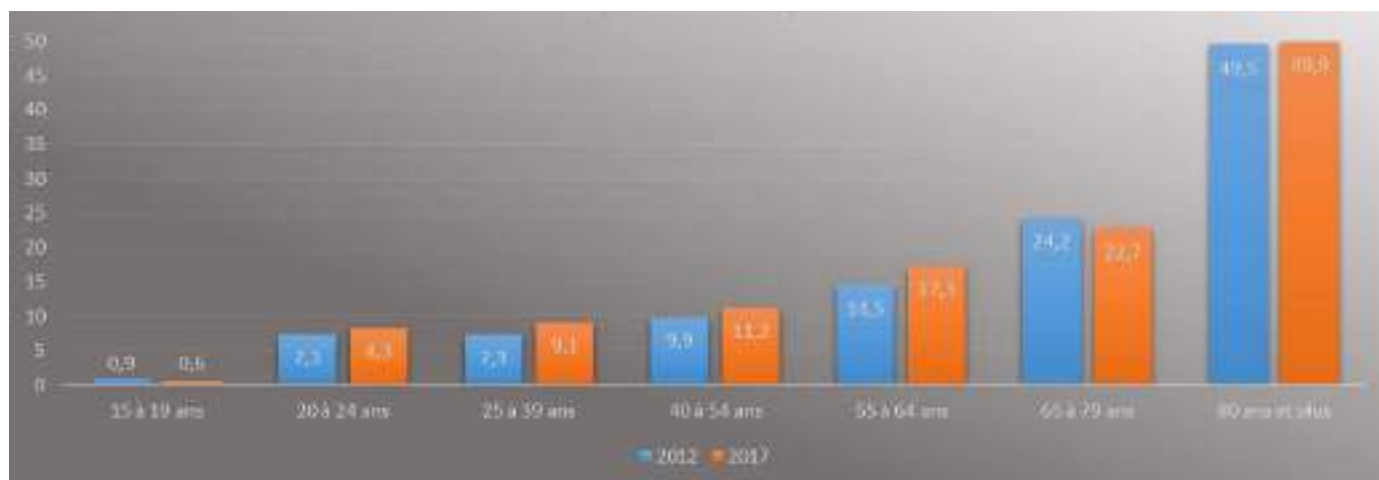
	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2012	%	2017	%	2012	2017
Ensemble	9277	100.0	9371	100.0	21749	21258
Ménages d'une personne	2559	27.6	2808	30.0	2559	2808
<i>Hommes seuls</i>	1147	12.4	1223	13.0	1147	1223
<i>Femmes seules</i>	1412	15.2	1585	16.9	1412	1585
Autres ménages sans famille	164	1.8	81	0.9	413	166
Ménages avec familles dont la famille principale est	6554	70.7	6482	69.2	18777	18284
- un couple sans enfant	3109	33.5	3163	33.8	6362	6397
- un couple avec enfant(s)	2903	31.3	2620	28.0	11073	10046
- une famille monoparentale	542	5.8	699	7.5	1342	1841

Le nombre total des ménages sur le périmètre de la Communauté de Communes a connu une augmentation entre 2012-2017, passant respectivement de 9277 à 9371 ménages, soit 94 ménages supplémentaires.

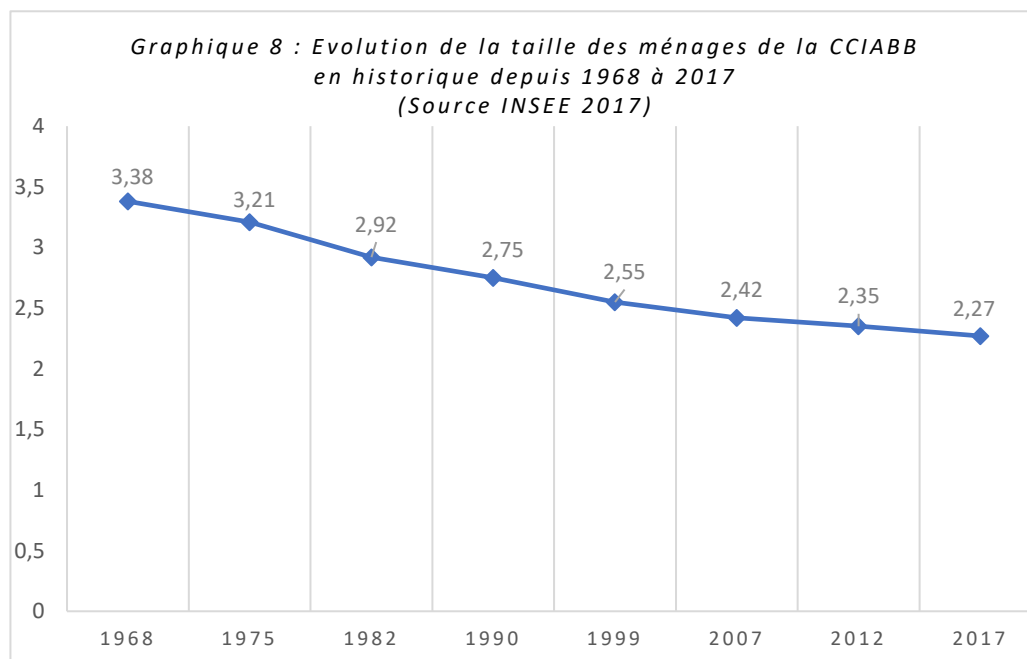
Entre 2012 et 2017, on observe :

- Une augmentation des ménages d'une personne, dont une augmentation des hommes seuls (+76) et des femmes seules (+173)
- Une baisse des autres ménages sans familles (-83) ;
- Une augmentation du nombre de couples sans enfants (+54 ménages) ;
- Une baisse du nombre de couples avec enfants (-283 couples),
- Une augmentation du nombre de familles monoparentales (+157).

Graphique 7 : Personnes de plus de 15 ans vivant seules (source : INSEE-2017)



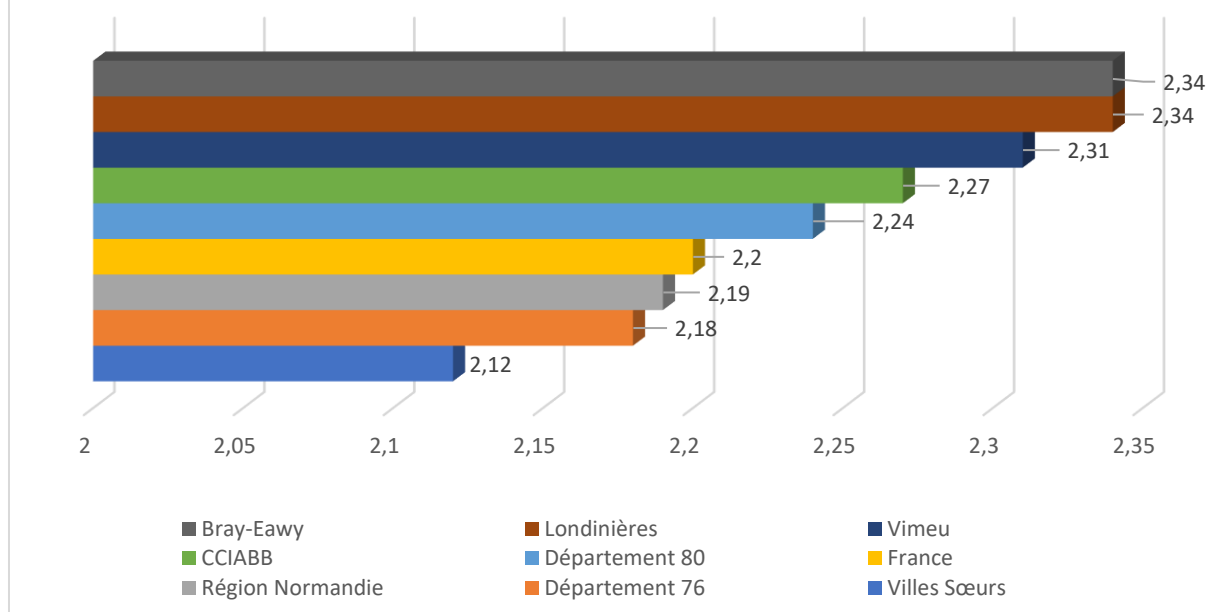
Le graphique n°7 démontre que la taille des ménages d'une personne évolue de manière positive avec l'âge. L'évolution sur la dernière décennie montre que de plus en plus de ménages d'une personne se créent sur certaines tranches d'âges : les 25-39 (en général jeunes célibataires) et les 55-64 ans (en général divorcés)



Le nombre moyen d'occupants par ménage est en baisse depuis 1968 et se situe à 2,27 en 2017 au sein de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy-sur-Bresle.

Cette évolution correspond à une tendance nationale, liée au phénomène de desserrement de la population : sous l'effet du vieillissement de la population, de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme, de la multiplication des familles monoparentales et de la décohabitation plus précoce des jeunes adultes, le nombre de personnes par ménage diminue.

Graphique 9 : Evolution de la taille des ménages Source : INSEE 2017



Le taux d'occupation au niveau national, départemental (Somme et Seine Maritime) régional (Normandie), mais aussi du territoire voisin (Communauté de Communes des villes sœurs), est inférieur à celui de la Communauté de Communes Interrégionale d'Aumale Blangy-sur-Bresle, soit 2.27 personnes par ménages. En revanche, ce taux est bien inférieur à celui des EPCI voisines (Communauté de Communes Bray-Eawy et Communauté de Communes de Londinières) qui possèdent un taux de 2.34 personnes par ménages.

Synthèse de la dynamique des ménages

L'analyse de la composition des ménages démontre :

- une baisse du nombre de personnes par ménage : le territoire de la CCIABB suit la tendance nationale.
- un territoire qui reste attractif par rapport à ses territoires voisins : 2.27 personnes par ménages, chiffre supérieur à la moyenne nationale, régionale, départementale (80 et 76), ainsi qu'à d'autres EPCI limitrophes, tels que Les Villes Sœurs (2,12 personnes par ménages).
- une augmentation des ménages d'une personne, notamment chez les jeunes (20-24 ans) et chez les adultes (42-54 ans). Les ménages avec famille (69.2%) restent en majorité sur le territoire.

L'emploi au sein de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

Tableau 4 : Chômage au sens du recensement des 15-64 ans sur le territoire de la CCIABB (source : INSEE-2017)

	2007	2012	2017
Nombre de chômeurs	1 049	1 300	1 310
Taux de chômage	10.5 %	13 %	13.3 %
Evolution du taux de chômage		+ 23.93 %	+ 0.8 %

D'après le Tableau 4, on peut voir que le nombre de chômeurs est en hausse entre 2007 et 2017. En effet, il a connu une hausse de plus de 20 % entre 2007 et 2012 (lié à la crise mondiale) et une hausse de 0.8 % entre 2012 et 2017.

Tableau 5 : Chômage au sens du recensement des 15-64 ans en 2017 (source : INSEE-2017)

Territoire	Taux de chômage en 2017
CC Bray Eawy	12.5 %
CC Londinières	12.9 %
Communauté de Communes Aumale Blangy sur Bresle	13.3 %
France Métropolitaine	13.4 %
Région Normandie	13.6 %
Vallée de la Bresle – Vimeu	15.6 %
CC des Villes Sœurs	16.5 %
Région Hauts de France	16.8 %

D'après le Tableau 5, on peut observer que le taux de chômage de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle est au niveau de la moyenne nationale. De plus, il est supérieur à des communautés de communes voisines tel que la CC Bray Eawy ou Londinières mais il est nettement inférieur à l'ensemble de la zone d'emploi (Vallée de la Bresle – Vimeu) et à la CC des Villes Sœurs.

Tableau 6 : Emplois selon le secteur d'activité sur le territoire de la CCIABB en 2017 (source : INSEE-2017)

Ensemble	8 627	100 %
Industrie	3 526	40.9 %
Commerce, Transports, Services Divers	2 382	27.6 %
Administration publique, enseignement santé, action sociale	1 673	19.4 %
Agriculture	630	7.3 %
Construction	415	4.8 %

D'après le Tableau 6, on peut voir que le secteur industriel représente la part d'emploi la plus forte avec une représentativité de 40.9% des emplois totaux. Ensuite, la part des emplois dans le commerce, transports, services divers représente 27.6 % et l'administration publique représente 19.4 % des emplois totaux.

Tableau 7 : Emplois dans le secteur « Industrie » en 2017 (source : INSEE-2017)

	Nombre en 2017	% en 2017
Communauté de Communes Aumale Blangy sur Bresle	3 526	40.9 %
Vallée de la Bresle Vimeu	11 343	37.4 %
CC des Villes Sœurs	4 111	30.7 %
CC Londinières	205	17.4%
Région Normandie	203 059	16 %
Région Hauts de France	292 964	13.9 %
France métropolitaine	3 150 224	12.2 %
CC Bray Eawy	653	8.9 %

D'après le Tableau 7, on peut voir que les emplois dans le secteur industriel représentent une grande part des emplois de la Communauté de Communes Aumale Blangy puisqu'ils représentent plus de 40 % des emplois totaux alors que la moyenne nationale est de 12.2 %. Aussi, les Communauté de Communes voisines, de taille similaire, n'ont qu'une part de l'emploi industriel allant au maximum à 30 % (CC des Villes Sœurs)

Etat des lieux des contractualisations en cours sur le territoire

- Contrat de Territoire 2017 – 2022

Ce contrat de territoire a été signé le 05 février 2021. Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat traduit les options stratégiques retenues et transpose les projets en financements pluriannuels précis engageant chacun des partenaires signataires du contrat selon des modalités précisées. Il s'agit d'un contrat tripartite entre la CCIABB, la région Normandie et le département de la Seine-Maritime.

Sur la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle, six projets ont été fléchés :

- Création d'une voie douce de la haute Vallée de la Bresle en connexion avec les territoires voisins – Phase 1 : Etudes et Tronçon Monchaux Soreng ;
- Création d'une ruche industrielle et artisanale communautaire au sein de l'ancienne verrerie DENIN (Nesle Normandeuse) – Phase 1 : Etudes ;
- Création d'hébergements dans l'ancienne maison du meunier (Aumale) à destination des jeunes salariés, apprentis et stagiaires pour les entreprises du secteur verrier ;
- Réhabilitation de la friche Pochet Courval (maitrise d'ouvrage communale – Blangy sur Bresle) ;
- Rénovation énergétique du Gymnase Flechelle (maitrise d'ouvrage communale – Blangy sur Bresle) ;
- Valorisation du grand marais de la Vallée de la Bresle – Création d'une boucle pédestre « Agrion de Mercure » (maitrise d'ouvrage communale – Blangy sur Bresle).

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) partiel (à l'échelle de 28 communes du territoire) :

Ce document a été prescrit par délibération communautaire en date du 08 juillet 2015. Il s'agit d'un document de planification et d'urbanisme à l'échelle d'un ensemble de commune. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années et le formalise à travers des règles d'utilisation et d'occupation du sol. Ce document s'inscrit comme l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle des 28 communes de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy-sur-Bresle.

- Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Initié par l'Etat et la CCIABB, ce dispositif permet des subventions aux artisans et commerçants du territoire pour la réalisation de travaux ou d'accompagnement.

Des subventions peuvent être allouées pour :

- Favoriser l'accessibilité au sein des commerces

Cette aide financière spécifique peut se faire dans le cas de projet d'amélioration d'accessibilité (seuil, rampe, sonnette, porte automatique, signalisation des portes ...).

- Moderniser les vitrines commerciales

Cette aide financière spécifique peut se faire :

- dans le cas de projets de rénovation ou de modernisation des éléments de la façade commerciale, des outils ou de l'atelier de production et des véhicules de tournées.

- dans le cas de sécurisation des établissements (rideau de protection, alarmes, vidéo-surveillance).

- Accompagner le développement numérique et la transmission d'entreprise

Cette aide peut se faire avec l'aide des chambres consulaires référentes pour proposer un diagnostic numérique de la structure ou pour accompagner la transmission d'entreprise vers un tiers.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Par délibération communautaire en date du 02 mars 2017, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy sur Bresle a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Ce document structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au changement climatique. Il est en cours d'élaboration. Les différents diagnostics ont été validés. Le choix de la stratégie et le plan d'actions n'ont pas encore été validés.

- Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

L'ORT est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville. Son objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logement et de locaux commerciaux / artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin d'améliorer son attractivité.

Le 09 décembre 2019, la CCIABB a signé la convention d'ORT avec l'Etat, le PETR Bresle Yères, Action Logement et ses communes centres, à savoir Aumale, Blangy-sur-Bresle/Bouttencourt et Foucarmont.

- Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède sur son territoire une aide à l'immobilier d'entreprise, pour l'achat de foncier ou de travaux immobiliers pour les commerçants, artisans et industriels.

Cette aide, en partenariat avec le Département de Seine Maritime et la Région Normandie, permet une subvention pour le développement des entreprises sur le territoire communautaire.

- Protocole d'accord dans le cadre du « Territoire d'Industrie Vallée de la Bresle – Vimeu »

La programme Territoire d'Industrie vise à regrouper les leviers d'intervention au service de l'industrie et des territoires, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs par le biais de fiche-action. Le protocole d'accord Territoire d'Industrie Vallée de la Bresle Vimeu regroupe la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle, la Communauté de Communes des Villes Sœurs et la Communauté de Communes du Vimeu.

- Fonds de Revitalisation de Territoire – Carrefour 76

En partenariat avec Carrefour 76, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle possède un dispositif financier pour les entreprises créatrices d'emplois. Ce dispositif est articulé autour d'un fonds de prêt et d'un fonds de subvention utilisable pour les entreprises souhaitant se développer.

- Impulsion Relance Normandie

Initié par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle et la Région Normandie, le dispositif Impulsion Relance Normandie permet des subventions pour les entreprises durement touchées par la crise du Covid-19. Au terme des deux premiers confinements, 39 entreprises ont pu être aidées avec un total de 73 000 euros attribués.

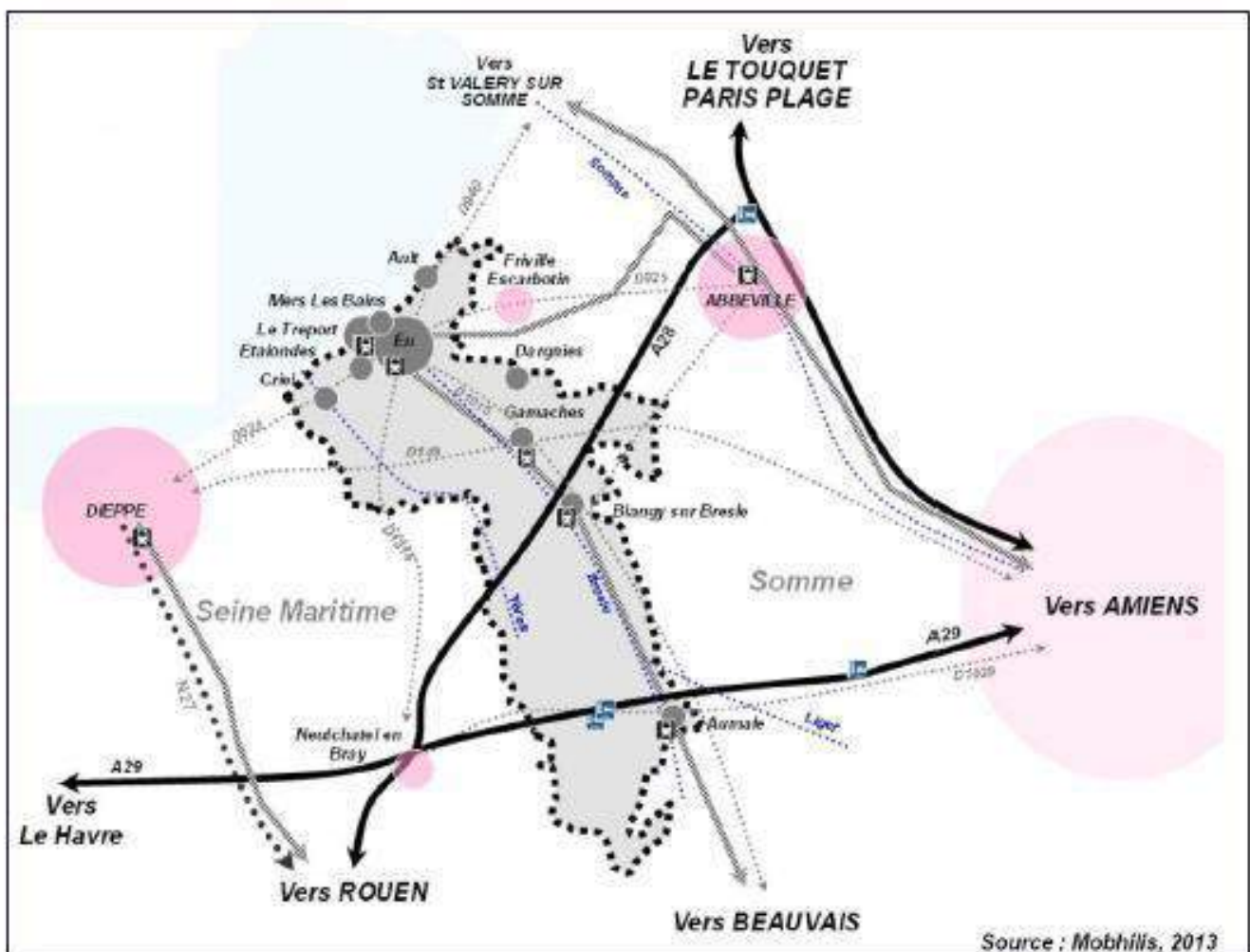
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

- **Mobilité**

Par délibération communautaire en date du 18 mars 2021, la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle se saisit du transfert du « bloc léger » de la compétence mobilité prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du Code des Transports.

Certaines données de cette partie sont issues du Schéma Local des Déplacements à l'échelle du PETR Bresle-Yères approuvé en 2014 par le comité syndical du PETR et du diagnostic territorial réalisé dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Carte 3 : Schéma des infrastructures de transport à l'échelle du PETR Bresle Yères (source : SLD-2014)

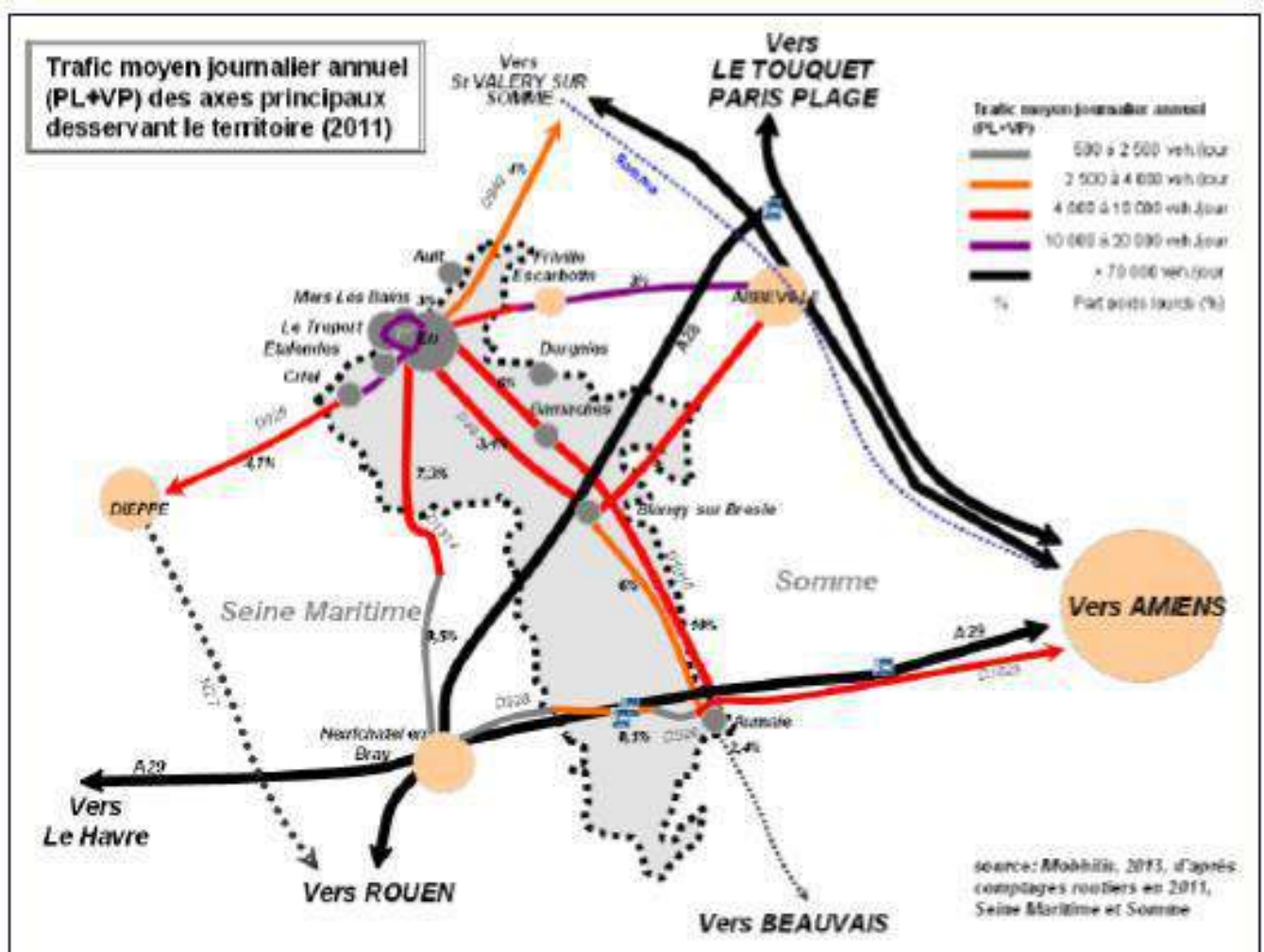


Le réseau routier du territoire

Le territoire de la CCIABB est traversé, transversalement, par deux autoroutes structurants l'A28 (Abbeville – Rouen) et l'A29.



Carte 4 : Trafic moyen journalier annuel en 2011 à l'échelle du PETR Bresle Yères (source : SLD-2014)



La CCIABB est traversée longitudinalement par la RD 49 dite « la route normande » et par la RD1015 dite « la route Picarde » qui franchissent de nombreux villages ruraux. La RD 1015 reste cependant la plus fréquentée avec plus de 4000 véhicules par jour. D'un point de vue de desserte routière, on constate que le territoire de la CCIABB est très bien pourvu et équipé.

Le réseau ferroviaire du territoire

Une seule ligne ferroviaire traverse le territoire de la CCIABB :

- « Le Tréport – Beauvais » : Elle permet des correspondances vers Paris – Beauvais et vers Amiens ou Rouen.

Seules deux gares avec guichets fermés sont présentes sur le territoire, l'une à Blangy sur Bresle et l'autre à Aumale.

Les abords de la gare de Blangy-sur-Bresle ont été requalifiés en 2017 pour être transformés en pôle d'échange multimodal regroupant les services de transport à savoir : trains, dépose-minute, bus, taxi, gare à vélos...

Carte 5 : Réseau ferroviaire en Seine Maritime en 2014 (source : SLD-2014)



Les services de transports permanents sur le territoire

- Le service d'autobus

Le territoire de la CCIABB est desservi par 5 lignes de bus, dépendantes de la Normandie et des Hauts-de-France.

Côté Seine-Maritime, une seule ligne d'autobus dessert le territoire. Il s'agit de la plus fréquentée, c'est la ligne n°72 qui relie Blangy sur Bresle à Neufchâtel-en-Bray.

Côté Somme, quatre lignes permettent de relier notre territoire aux grands pôles urbains d'Abbeville et d'Amiens.

D'un point de vue du réseau de bus, des moyens importants sont à mettre en place pour permettre aux habitants notamment de pouvoir rejoindre le bord de mer par exemple ou aux habitants de la partie sud de territoire de pouvoir rejoindre Neufchâtel-en-Bray ou encore Rouen.

Carte 6 : Réseau d'autobus autour de la CCIABB (source : Nomad 76)



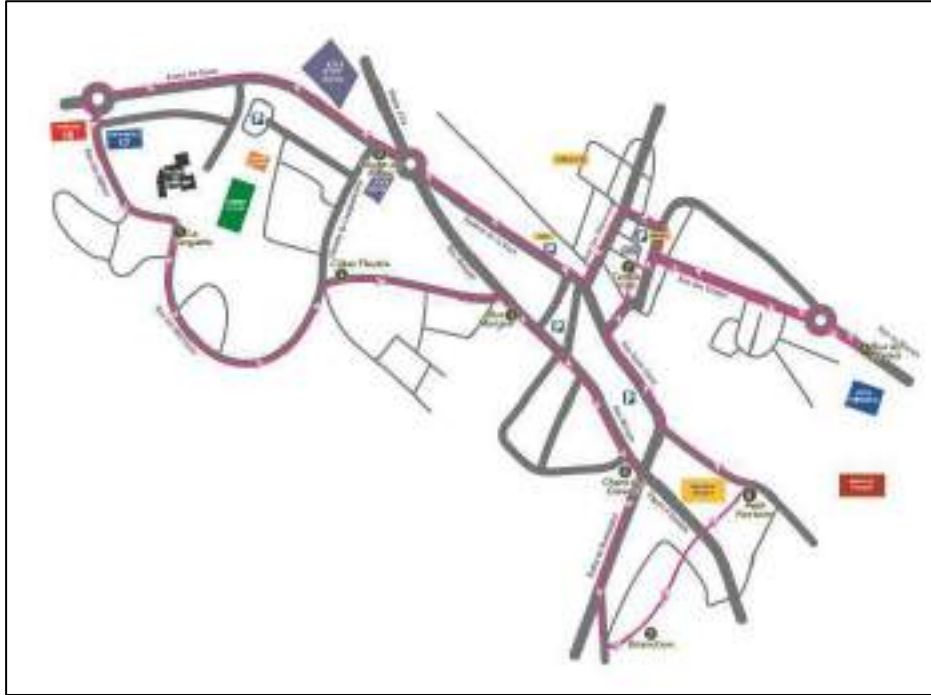
Carte 7 : Réseau d'autobus autour de la CCIABB (source : Trans'80)



- Le service Blangy Bus

La commune de Blangy-sur-Bresle met à disposition des mini-bus qui sillonnent les rues de la commune. En tout, 9 arrêts prévus avec un poteau qui indique les jours et horaires de passage. Un service à moindre coût permettant de se déplacer facilement dans la ville de Blangy-sur-Bresle.

Carte 8 : Trajet du service Blangy Bus



Les services de transports à la demande sur le territoire

- MINIBUS76

Minibus 76 est proposé à l'ensemble des habitants de Seine-Maritime mais concerne en priorité les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il s'agit d'un service de transport à la demande proposé par la région Normandie, en complément des réseaux départementaux et régionaux déjà existants. Les personnes concernées peuvent être prises en charge directement à leur domicile. Tous les minibus 76 sont accessibles aux fauteuils roulants.

- MOBI SANTE à l'échelle du territoire de la CCIABB

Financé par la mutuelle Viasanté, ce projet a pour objectif de rompre l'isolement des personnes ne bénéficiant pas de l'aide d'amis ou de famille pour les transports. Ce service est donc réservé aux personnes ne disposant pas de moyen de transport, pour se rendre à toutes sortes de rendez-vous : médicaux, administratifs, loisirs, ou relations amicales. En revanche, Mobi'santé n'assure pas les trajets domicile-travail, domicile-école, ni les transports sanitaires.

Les modes de déplacements durables

La CCIABB ne possède pas de pistes cyclables. Un projet est actuellement en cours d'étude pour créer une voie douce reliant le territoire depuis Blangy jusqu'à Aumale.

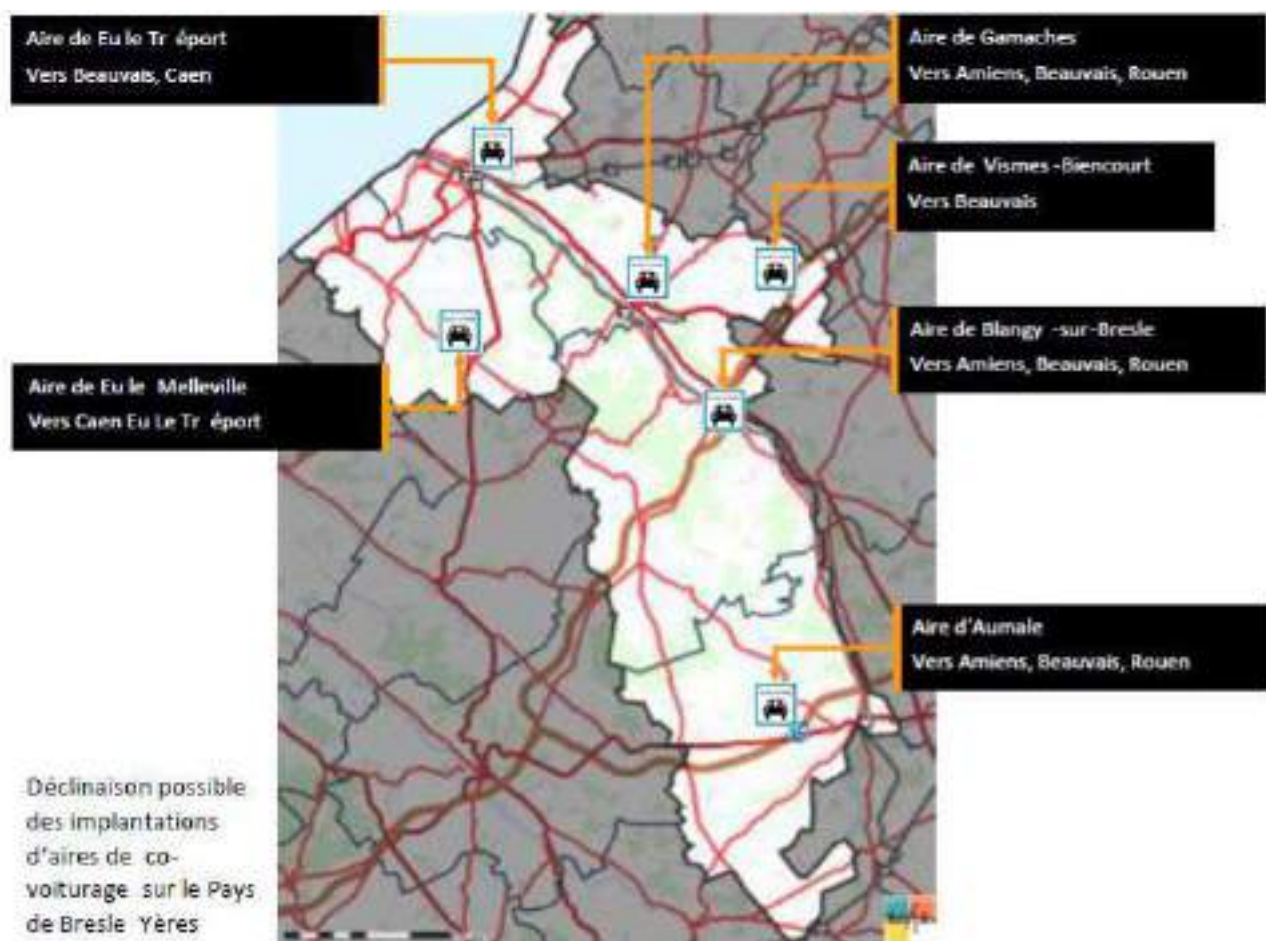
Le territoire de la CCIABB est équipé de 8 bornes de rechargement électriques. Cependant, le parc automobile de la CCIABB ne comporte aucun véhicule électrique.

- Le co-voiturage

Le territoire de la CCIABB est dépourvu d'aire de co-voiturage. Actuellement, le parking du supermarché Super U situé à Blangy-sur-Bresle, au pied de l'autoroute A28 (bretelle de sortie et d'accès) fait office de parking de co-voiturage, du fait de son implantation stratégique.

A l'échelle du PETR Bresle-Yères, un Schéma de déplacement a été réalisé. Dans ce dernier, 6 aires de co-voiturage ont été pré-fléchées aux endroits stratégiques du territoire, et notamment sur la commune d'Haudricourt (échangeur A29) et au niveau de Blangy-sur-Bresle / Bouttencourt (A28).

Carte 9 : Déclinaison possible des aires de co-voiturage à l'échelle du Pays (source : SLD-2014)



- Les flux domicile / travail et domicile / étude

Carte 10 : Flux déplacements domicile / travail
(source : Région Normandie-2016)



Carte 11 : Flux déplacements domicile / étude
(source : Région Normandie-2016)



Au regard des cartes n°10 et n°11, on constate :

- Le flux de déplacement principal domicile / travail concerne une partie de notre population qui quitte le territoire pour aller travailler sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Dans une moindre mesure, les habitants des EPCI voisines (telles que la CC des Villes Sœurs et Londinières) se déplacent vers notre territoire pour venir y travailler.
- Les étudiants du territoire de la CCIABB partent vers les EPCI voisines (Communauté de Communes des Villes Sœurs et CC Bray –Eawy). Ce départ des étudiants du territoire peut être expliqué par le manque d'établissements supérieurs, En effet, le territoire de la CCIABB est dépourvu de lycée et enseignement supérieur.

Synthèse de la mobilité

- Un territoire bien desservi en réseau routier avec un atout, le passage de l'autoroute.
- Un réseau ferroviaire présent mais peut-être pas adapté aux besoins du territoire.
- Un réseau de transport permanent (autocar) à repenser afin de desservir l'ensemble du territoire.
- Un service de transport à la demande présent sur le territoire mais qui nécessiterait plus de communication pour l'information de la population.
- Beaucoup de déplacements depuis notre territoire vers les territoires voisins dus à un manque de structures d'enseignements (lycée et enseignement supérieur).
- Présence de quelques bornes de rechargement électrique mais absence de véhicule électrique dans le parc automobile communautaire et peu de communes en possèdent un.
- Territoire dépourvu d'aires de co-voiturage.
- Aucune piste cyclable sur le territoire mais un projet en cours.
- La CCIABB est très dépendante de la voiture pour les déplacements quotidiens, du fait de son caractère rural. Cependant, 60% des déplacements se font à moins de 10km (donnée issue du diagnostic territorial du PCAET), ce qui suggère de nombreuses opportunités d'action en faveur de l'écomobilité.

• Energie et Climat

Les données indiquées ci-dessous sont issues de l'Etude de Planification Energétique (EPE) qui a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prescrit par délibération communautaire en date du 02 mars 2017.

A partir de l'état des lieux réalisé par le bureau d'études en charge de ce document, plusieurs données sur notre territoire ont pu être traduites

Emission de gaz à effet de serre

Le changement climatique est l'un des problèmes économiques, sociaux et environnementaux majeurs auquel nous sommes confrontés. Toute activité humaine engendre un effet de serre additionnel qui amplifie l'effet de serre naturel.

A partir des différentes sources étudiées (INSEE, ORECAN, ATMO...), il a été déterminé que sur le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy-sur-Bresle, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes représentent 350 000 Teq CO₂, soit environ 16,3 TEQ CO₂ par habitant réparties par secteur comme sur le graphique présenté ci-dessous :

Carte 12 : Répartition des émissions GES directes par activités (source : PCAET-2017)



Carte 13 : Secteurs principaux de la Carte n°12 (source : PCAET-2017)



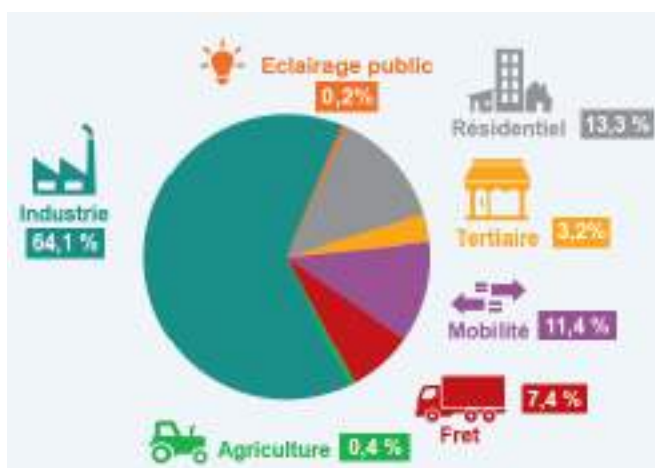
Le secteur de l'industrie est le principal émetteur d'émissions sur le territoire (42 % des émissions directes de GES). L'agriculture est le second poste émetteur avec 32%. Ces deux secteurs représentent plus des 2/3 du total des émissions.

Les émissions par habitants à l'échelle de la CCIABB sont estimées à 16,3 Teq CO2/habitant, ce qui se situe au-delà des chiffres régionaux (Hauts-de-France de l'ordre de 11 Téqu CO2 / hab et la Normandie de l'ordre de 8,9 Teq CO2 / hab) mais qui s'explique par une densité de population faible sur la CCIABB (47 hab/km²) et un tissu industriel très important pour une zone rurale.

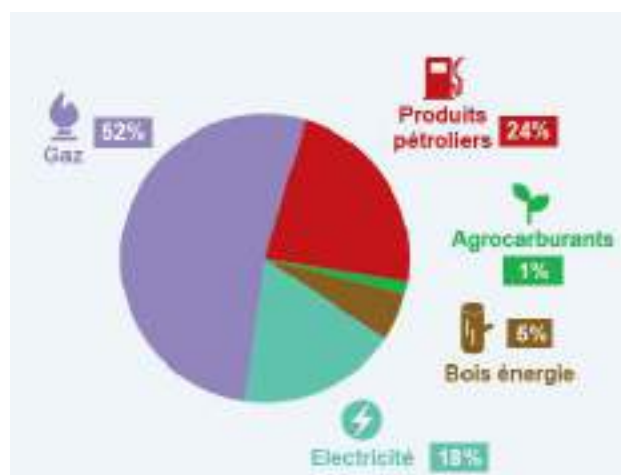
Consommation énergétique du territoire

La CCIABB consomme en moyenne 1 363 GWhEF/an, soit 61 MWhEF/hab.an, soit l'énergie nécessaire pour effectuer 46 000 fois le tour de la terre en voiture.

Carte 14 : Répartition des consommations énergétiques par secteur sur le territoire de la CCIABB (source : PCAET-2017)



Carte 15 : Mix énergétique tous secteurs confondus (source : PCAET-2017)



Le bilan des consommations est largement dominé par l'industrie (64% des consommations). Les transports (mobilité et fret) sont à l'origine de 19% des consommations du territoire, juste devant les bâtiments (résidentiels et tertiaires) qui en génèrent 16%.

Production annuelle d'énergie renouvelable

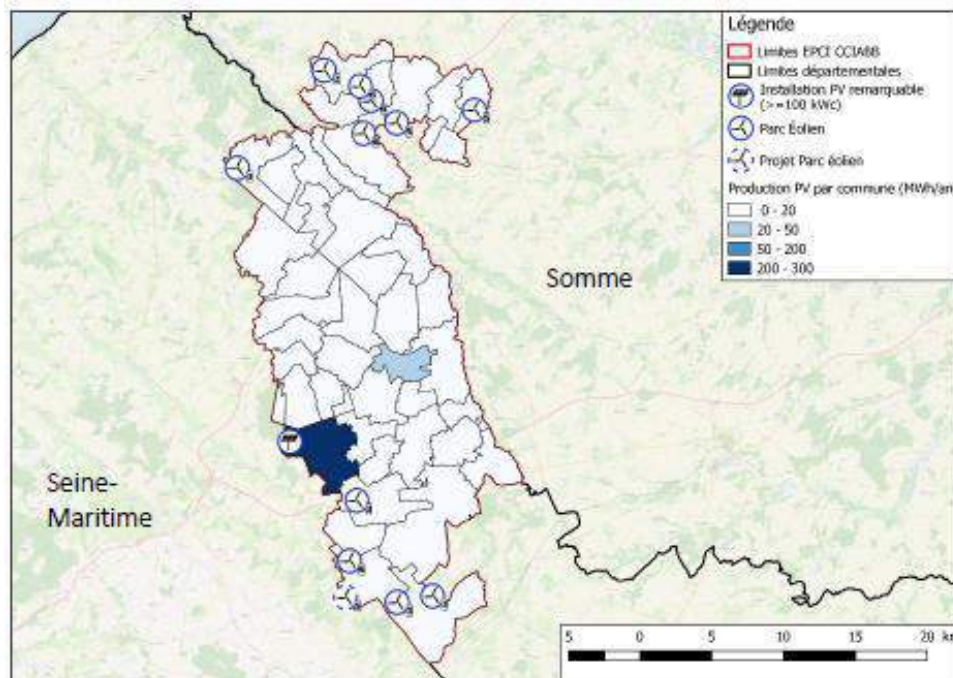
- Installations éoliennes

La CCIABB comporte une capacité éolienne installée importante, répartie sur tout le territoire. En 2018, 48 mâts répartis sur 10 parcs éoliens sont implantés sur le territoire pour une puissance de 99,25 MW correspondant à un productible estimé entre 180 et 220 GWh/an. 6 mâts sont en cours de construction ou d'instruction, ce qui représenterait une augmentation de puissance de l'ordre de 11,5MW.

- Installations photovoltaïques

La puissance cumulée en installation photovoltaïque est de l'ordre de 567 kW sur le territoire de la CCIABB. Une carte à l'échelle des communes permettra d'apprécier commune par commune les installations photovoltaïques en place. Sur l'ensemble du territoire, une seule installation photovoltaïque exemplaire a été recensée. Il s'agit d'une installation de grande surface installée en toiture agricole sur la commune du Caule Sainte-Beuve.

Carte 16 : Carte des productions électriques renouvelables sur le territoire de la CCIABB (source : PCAET-2017)



- Installation de production chaleur bois / énergie

L'usage du bois/énergie au sein de l'habitat individuel pour le chauffage représente des quantités d'énergie loin d'être négligeables à l'échelle du territoire. Dans le cadre du PCAET, la modélisation des données collectées a permis de définir une production de chaleur par le bois/énergie dans le secteur résidentiel sur le territoire de l'ordre de 70 GMh/an.

- Installation de production chaleur par géothermie

Dans le cadre du PCAET, quelques installations géothermiques ont pu être recensées sur le territoire, notamment sur la commune de Martainneville. Avec les dernières données connues, la production annuelle est estimée à 68 MWh.

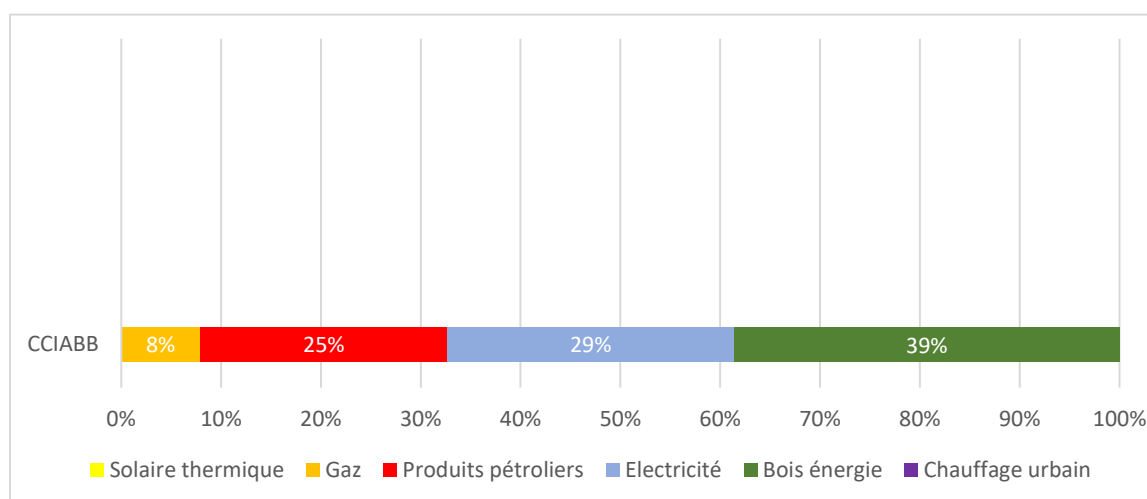
– Situation énergétique du territoire

Chiffre 2017	Electricité (MWh)	Chaleur (MWh)
Eolien	218 350	
Photovoltaïque	565	
Bois/Energie		69728
Géothermie		38
TOTAL	282 654	

Rénovation énergétique

Le secteur résidentiel constitue le second poste le plus énergivore sur le territoire après l'industrie. Le parc immobilier de la CCIABB est composé de 10 800 logements (89% de maisons individuelles). L'enjeu principal du secteur est lié au chauffage, qui contribue à 75% des consommations.

Graphique 10 : Mix énergétique sur le territoire de la CCIABB (source : PCAET-2017)

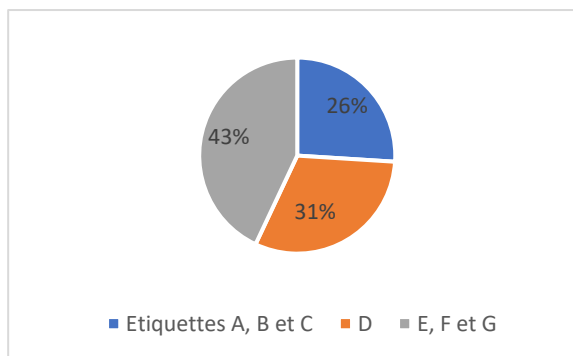


Pour les logements consommant de l'électricité, l'efficacité énergétique est l'enjeu majeur. Le caractère rural du territoire favorise l'utilisation de bois/énergie. Cette source énergétique est principalement employée dans les maisons individuelles via des systèmes de chauffages individuels (cheminées, poêles à bois).

Pour ce qui est de la performance des bâtiments, la consommation moyenne par m² du secteur est de 210 kWhEF/m².an, moyenne supérieure au département de la Somme (182 kWhEF/m².an) et de la Seine-Maritime (159 kWh/m².an).

D'après l'étude du PCAET, de nombreux bâtiments sont à rénover prioritairement et affichent les étiquettes E, F et G. Selon les communes, entre 26 et 58% des logements sont concernés. L'enjeu est donc considérable sur le territoire de la CCIABB.

Graphique 11 : Répartition du parc immobilier par étiquette DPE (source : PCAET-2017)



Au total sur le territoire :

- 4 000 logements sont des « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F et G).
- 2 900 logements peuvent être qualifiés d'intermédiaires (étiquettes D) et nécessitent des rénovations en fonction des opportunités.
- 2 400 logements (étiquettes A, B et C) ne nécessitent pas de travaux dans l'immédiat.

Le territoire de la CCIABB est doté d'une quinzaine d'artisans certifiés RGE.

Synthèse de énergie-climat

- ***L'industrie est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre.***
- ***Le bilan des consommations énergétique du territoire est largement dominé par l'industrie (64% des consommations). Les transports (mobilité et fret) sont à l'origine de 19% des consommations du territoire, juste devant les bâtiments (résidentiels et tertiaires) qui en génèrent 16%.***
- ***Une capacité éolienne installée importante, répartie sur tout le territoire.***
- ***L'usage du bois/énergie au sein de l'habitat individuel pour le chauffage***
- ***Le secteur résidentiel constitue le second poste le plus énergivore sur le territoire après l'industrie***

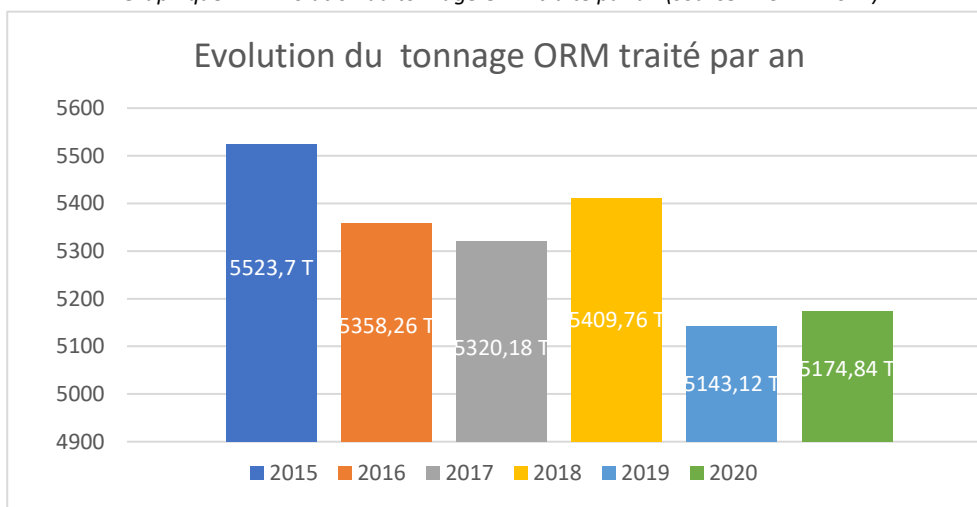
• **TRAITEMENT DES DECHETS**

La Communauté de Communes Interrégionale Aumale / Blangy sur Bresle est équipée de trois déchetteries communautaires situées sur les communes de Blangy-sur-Bresle, Foucarmont et Morienne.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en porte à porte. Les communes de Blangy-sur-bresle et Foucarmont sont collectés deux fois par semaine, les autres communes ainsi que les hameaux sont collectées hebdomadairement.

La collecte des recyclables en porte à porte était réalisée sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du canton d'Aumale. La prestation s'est terminée au 01/04/2019 suite au souhait de la CCIABB de repasser en point d'apport volontaire.

Graphique 12 : Evolution du tonnage ORM traité par an (source : PCAET-2017)

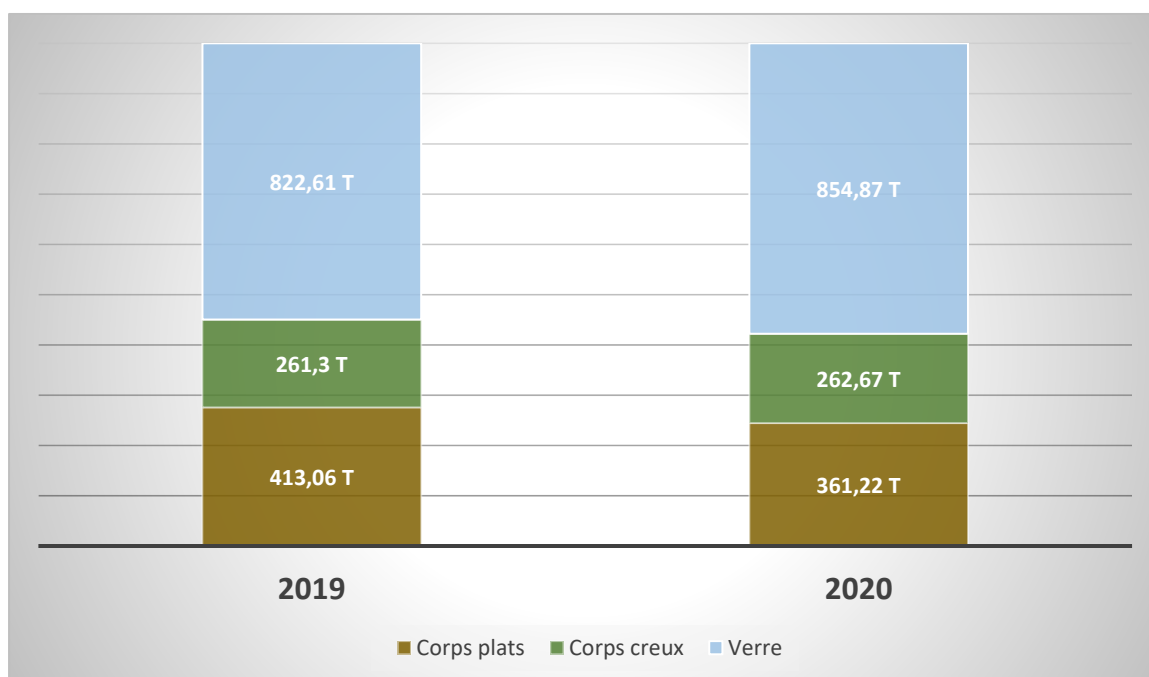


Sur l'année 2020, 5 174,84 tonnes de déchets résiduels ont été produits sur le territoire de la CCIABB. On constate une légère hausse (+0,6%) par rapport à 2019 mais une importante baisse par rapport à 2015, à savoir -6,30%. On peut donc en déduire que les habitants de la CCIABB trient davantage leurs déchets qu'en 2015.

Concernant le tri sélectif, 136 colonnes verre, 136 colonnes corps creux et 112 colonnes de corps plats sont répartis sur l'ensemble des communes de la CCIABB.

Pour l'année 2020, ce sont 1 478,76 T de déchets recyclables qui ont été collectés au sein des colonnes de tri, soit -1,22 % par rapport à 2019.

Graphique 13 : Tonnage des collectes de tri sélectif en point d'apport volontaire (source : PCAET-2017)



Synthèse des déchets

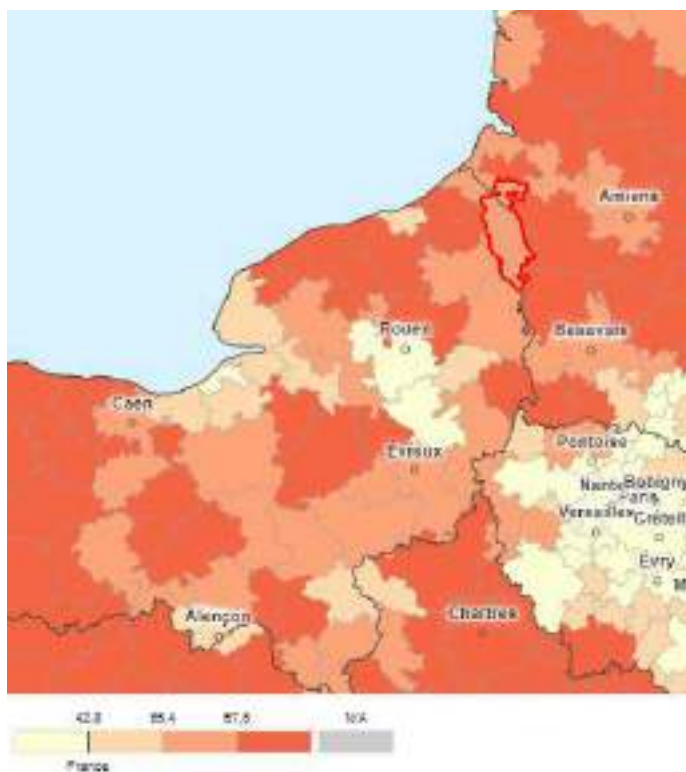
- Un territoire bien équipé avec 3 déchetteries, implantées dans ou proche des communes pôles
- Une très légère hausse du tonnage de déchets produits sur le territoire entre 2019 et 2020.
- Une légère baisse de la collecte des déchets au niveau des points d'apports volontaires.

• AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

D'après le dernier recensement agricole 2010 (source observatoire des territoires – ANCT), le territoire de la CCIABB compte 487 exploitations agricoles.

Quelques producteurs locaux vendent leurs produits en circuit court sur le territoire, on en recense une bonne dizaine (fromages, fruits, cidre, bière, viande, produits laitiers, confiture, ...). Le choix est divers et varié. Chacun vend ses produits directement à la ferme ou en dépôt vente dans les épiceries locales. Environ 60% du territoire est de la Surface Agricole Utilisée (SAU).

Carte 17 : Part de la surface agricole utile (SAU) dans la superficie totale (%) 2010 (source : Observatoire des territoires)



- **ACTIONS EN MATIERE DE LA BIODIVERSITE**

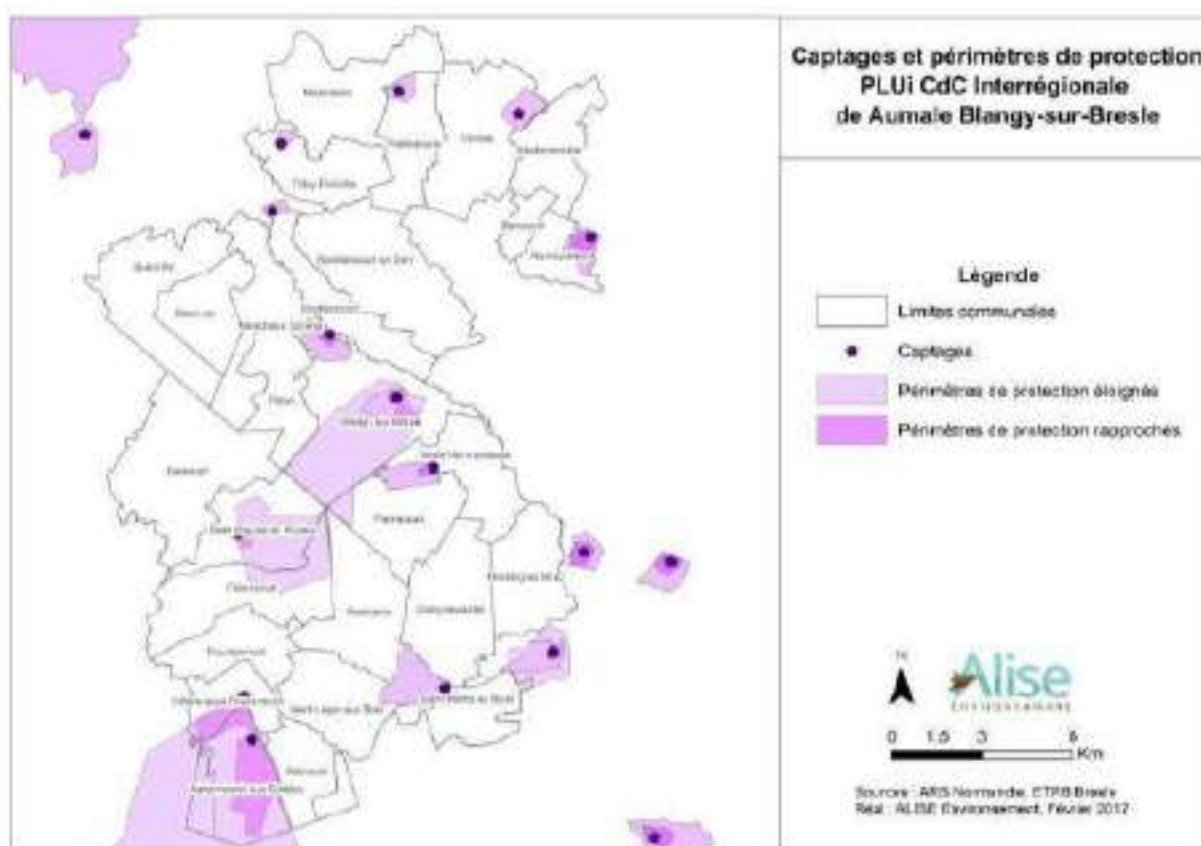
Les données ci-dessous sont issues du diagnostic élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi en cours sur le territoire (Les informations ne concernent donc que 28 communes et non 44) ainsi que du SCOT PIBY.

Aires protégées

- Les aires de captages

Le territoire de la CCIABB possède plusieurs aires de captage sur le territoire.

Carte 18 : Localisation des périmètres de protection au niveau des aires de captage (source : PLUi)



- Site Natura 2000

Trois sites Natura 2000 ont été recensés sur le territoire de la CCIABB :

ZSC « FR2200363 - Vallée de la Bresle »

Le site « FR2200363 –Vallée de la Bresle » a été enregistré comme site d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral de Mars 1999. Il a également été désigné comme Zone Spéciale de Conservation par arrêté préfectoral du 26 mars 2015. Sa superficie totale est approximative de 1 016 ha.

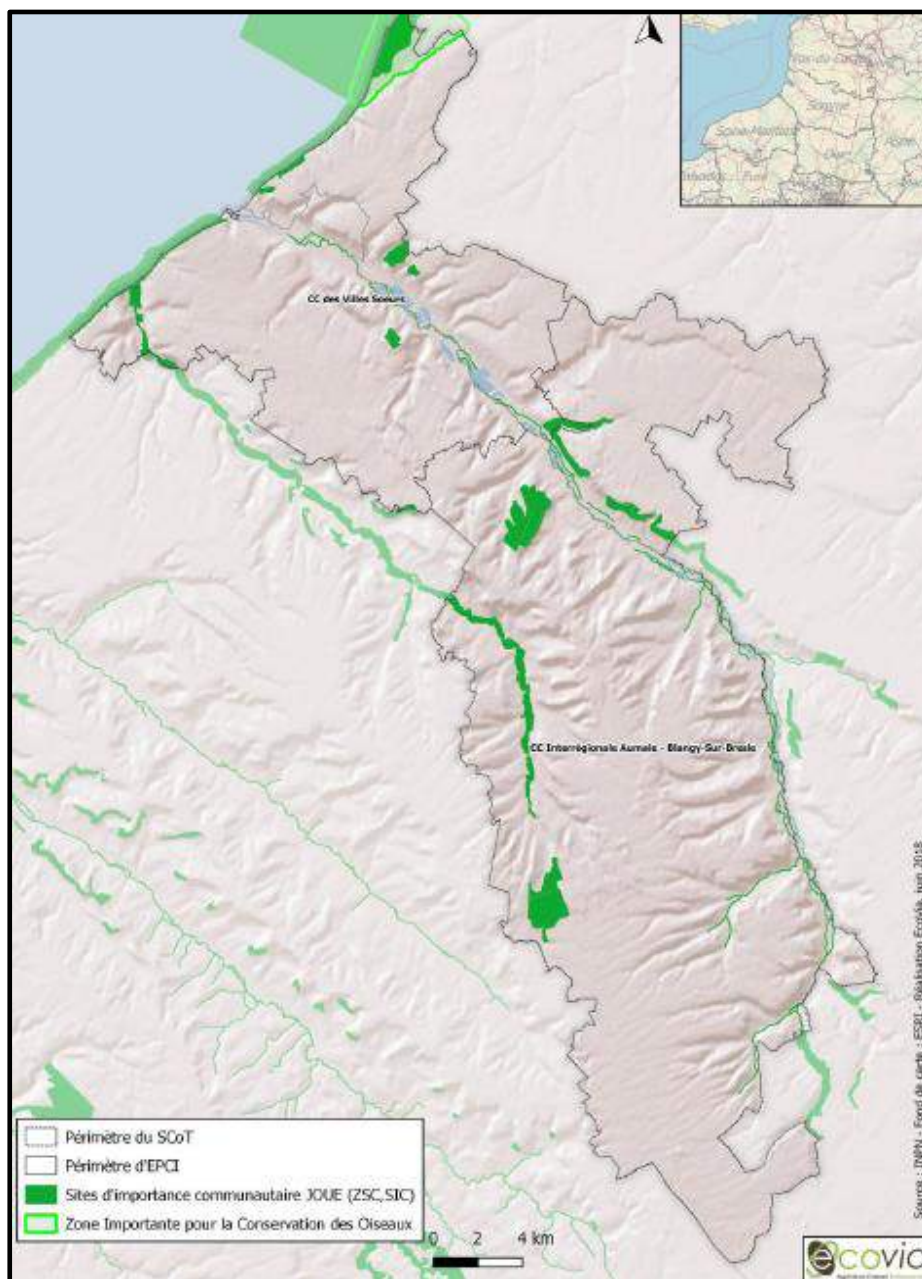
ZSC « FR 2300137 L'Yères »

Le site « FR2300137 – L'Yères » a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation par arrêté préfectoral du 26 décembre 2008. Sa superficie totale est d'environ 963 ha.

ZSC « FR 2300136 – La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes »

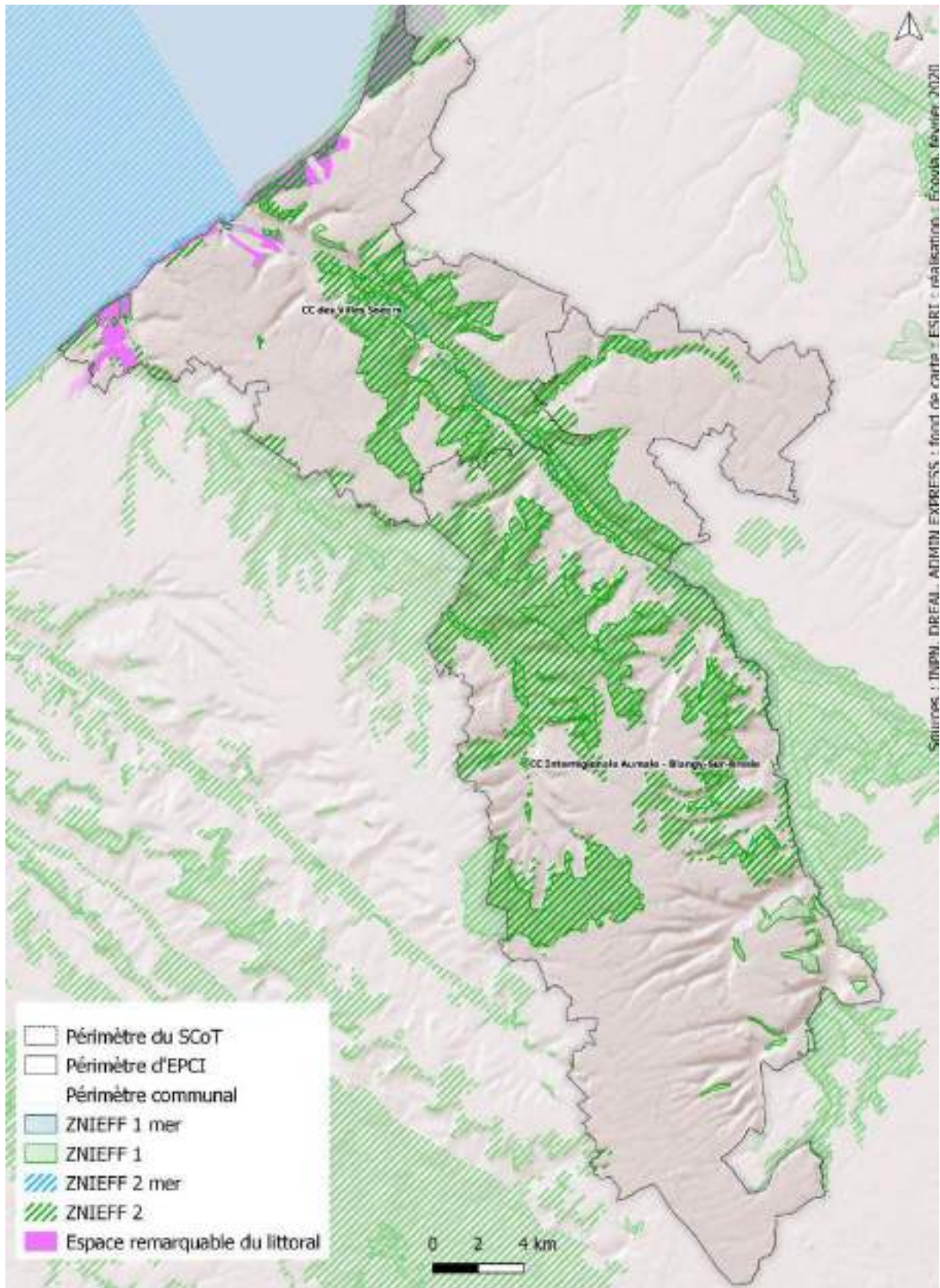
Le site « FR 2300136 – La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes » a été enregistré Zone Spéciale de Conservation par arrêté préfectoral du 14/06/2011. Sa superficie totale est d'environ 778 ha, après modification du périmètre en février 2009. Le DOCOB fait état d'une superficie de 775 hectares car les routes ont été déduites pour une surface totale de 3 hectares. Situé au nord du département de la Seine-Maritime, il comprend des parties de plateau du Petit Caux et des vallées de la Bresle et de l'Yères.

Carte 19 : Réseau Natura 2000 sur le territoire de la CCIABB (source : extrait du SCOT PIBY)



- Zone Naturelle à Intérêts Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Carte 20 : ZNIEFF sur le territoire de la CCIABB (source : extrait du SCOT PIBY)



Liste des ZNIEFF de type 1 et 2 sur le territoire

LE BOIS BOITEL	2300030512	161,73 h
LE BOIS DE BEAUSEJOUR	230030514	90,88 h
LE BOIS DE BRETIZEL	230030504	157,42 h
LE BOIS DE CENTS FRANCS	230030432	15,23
LE BOIS DE GUIMERVILLE	230030496	595,98 h
LE BOIS DE SAILLY	230030501	47,49 h
LE BOIS DE VARAMBEAUMONT	230030517	22,78 h
LE BOIS DU BUQUET	230030519	18,75 h
LE BOIS ROBIN	230030515	23,95 h
LE COTEAU DE BOITEAUMESNIL	230000766	30,83 h
COURS DE LA BRESLE ET PRAIRIES ASSOCIÉES	220320006	
LA BRESLE À SAINT-LÉGER	230009221	2,71 h
LA CÔTE DU PRUVOST	230009223	9,16 h
LA CÔTE DU VAL D'AULNOY	230009224	3,44 h
LA COLONIE DE GRAND MURIN DE LA GRANGE	230031205	0,05 h
LA FERME DE CAUMONT	230030518	15,7 h
LA FORÊT D'EU - LE MASSIF DE BOITEAUMESNIL	230030487	552,85 h
LA PEUPLERAIE DU PETIT VILLERS	230030500	1,42 h
LA PRAIRIE DE BOUAFLES	230030510	1,31 h
LA QUEUE DE SORENG, LE MONT FERRÉ	230030483	445,14 h
LARRIS ET BOIS ENTRE NESLETTE ET GAMACHES	220013929	1 385,1 h
LE COTEAU DE LA BASSE COPETTE	230030498	8,21 h
LE COTEAU DE LA QUEUE DU BOIS	230009225	10,7 h
LE COTEAU DE LA RIDE	230009228	10,91 h
LE COTEAU DES COMMUNES DE HAUT	230030572	2,03 h
LE COTEAU DU BOIS BRULÉ	230030513	21,01 h
LE COTEAU DU MONT FAUCON	230030493	22,71 h
LE COTEAU DU MONT HULIN	230030490	1,85 h
LE LARIS DE BÉGNIBUS	230000770	1,53 h
LE LARIS DE LA SOLE DU BOIS	230000771	7,38 h
LE LARIS DE LA VALLÉE DE RIEUX	230000768	16,6 h
LE MARAIS DE BRÉTEUIL	230030511	27,06 h
LE MASSIF DE LA BASSE FORÊT	230030508	2 172,09 h
LE MONT HULIN, LES BUISSONS	230030492	627,92 h
LE VAL D'AULNOY	230030495	233,9 h
LES CÔTES DE LA VALLÉE ET D'EDRUCHON	230030503	13,33 h
LES COTEAUX DE VILLERS ET DE ROUPIED	230030516	13,1 h
LES ÉTANGS DE BOURBEL	230030491	14,92 h
LES PRAIRIES DE DANCOURT	230030489	81,67 h
LES PRAIRIES DE FALLENCOURT	230030497	27,21 h
LES PRAIRIES DE LA BRIQUETERIE	230030499	8,73 h
LES PRAIRIES DE SAINT-RIQUIER	230030494	76,14 h
LES PRAIRIES DU CAUD SOLEIL	230030502	12,82 h
VALLÉE DE LA VIMEUSE	220013924	328,71 h
LA BASSE FORÊT D'EU	230009226	2426,06 h
LA HAUTE FORÊT D'EU, LES VALLÉES DE L'YÈRES ET DE LA BRESLES	230000318	20753,76 h
VALLÉES DE LA BRESLE, DU LIGER ET DE LA VIMEUSE	220320033	13333,78 h

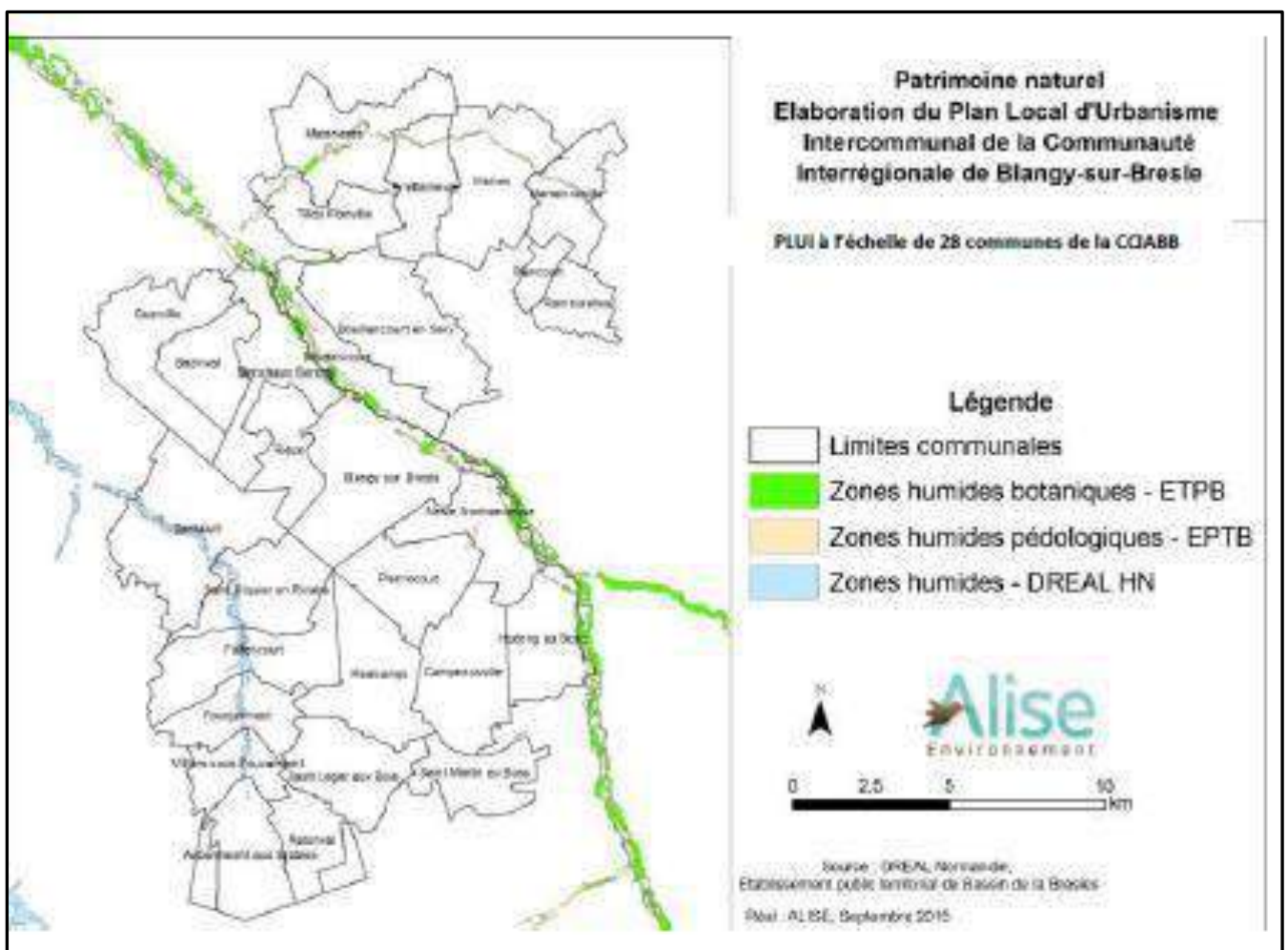
La CCIABB compte de nombreuses Zones Naturelles à Intérêts Ecologiques Faunistique et Floristique de type 1 et de type 2 parsemées sur l'ensemble de son territoire, une petite cinquantaine. Leur inventaire met en avant des spécificités naturelles remarquables à valoriser, tel que la présence de nombreux boisements, pelouses calcaires et zones humides.

- Zone Humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau à forts enjeux écologiques, économiques et sociaux. Elles agissent comme des protections naturelles qui contribuent à réduire les pollutions diffuses, à réguler le débit des cours d'eau et à préserver la biodiversité et l'attrait des paysages.

Un recensement des zones humides a été effectué dans le cadre de l'élaboration du PLUi partiel en cours. Les données sont issues de l'inventaire zones humides de la DREAL de Normandie ainsi que des EPTB de la Bresle et de l'Yères.

Carte 21 : Zones humides sur le territoire de la CCIABB (source : extrait du PLUi)



- Sites inscrits et sites classés

Les sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, susceptibles d'être protégés au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement, sont des espaces ou des formations naturelles, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis dont l'intérêt paysager est exceptionnel ou remarquable. L'inscription témoigne de l'intérêt d'un site qui justifie une attention particulière.

Sur le territoire de la CCIABB, on recense deux sites inscrits et un site classé, à savoir ;

- Le site inscrit la Motte féodale de Vismes au Val sur la commune de Vismes,
- Le site inscrit de l'Avenue de hêtres réunissant la RN au Château de Biencourt sur la commune de Biencourt,
- Le site classé des deux platanes sur les pelouses du château de Monthières sur la commune de Bouttencourt.

- Forêt relevant du Régime Forestier

Le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy-sur-Bresle compte une forêt domaniale qui relève du Régime Forestier : il s'agit de la forêt d'Eu. La forêt d'Eu est l'une des rares forêts publiques françaises "indivises". Depuis 1914, elle appartient en effet à deux propriétaires : l'Etat pour 9/10e, le département de la Seine-Maritime pour 1/10e. Avec six massifs distincts et quelque 9.300 hectares, c'est l'une des plus grandes forêts de Seine-Maritime.

Gérée par l'ONF en collaboration avec le département de la Seine-Maritime, la forêt est affectée principalement à la production de bois d'œuvre de qualité, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

La forêt domaniale d'Eu s'étend sur 9 300 ha et est en grande partie composée des essences suivantes :

- Hêtre : 65%
- Chênes : 16%
- Epicéa : 5%
- Autres feuillus : 8%
- Autres résineux : 5%

Les communes ayant une partie de la forêt d'Eu sur leur territoire sont les suivantes : Le Caule-Sainte-Beuve, Richemont, Les Landes Vieilles et Neuves, Villers sous Foucarmont, Saint Riquier en Rivière, Saint Martin au Bosc, Saint Léger aux Bois, Rieux, Rétonval, Realcamp, Pierre-court, Nesle Normandeuse, Monchaux Soreng, Hodeng au Bosc, Guerville, Fallencourt, Dancourt, Campneuseville, Blangy-sur-Bresle, Bazinval, Aubéguimont, Vieux-Rouen-sur-Bresle et Aubermesnil aux Erables.

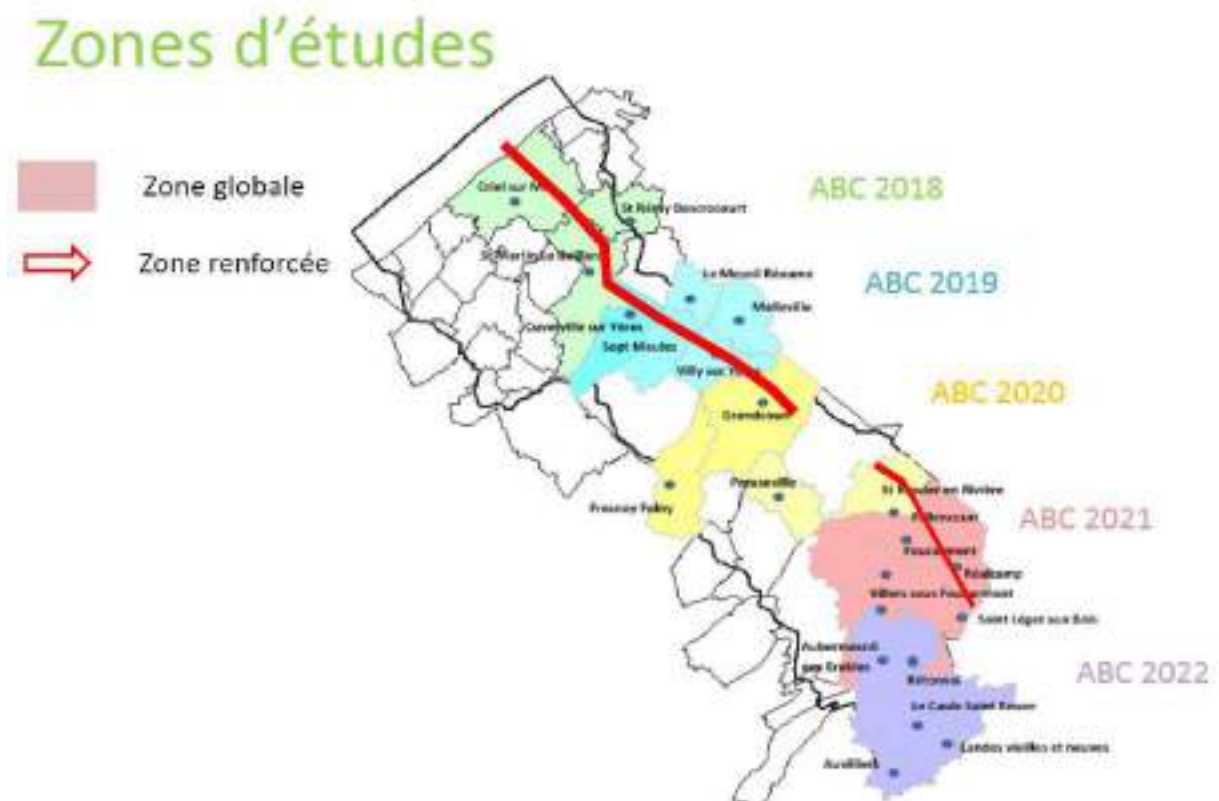
- Atlas de Biodiversité Communal

Le Syndicat du Bassin versant de l'Yères et de la Côte a lancé la démarche d'un Atlas de Biodiversité Communal sur 5 communes du Bassin versant de l'Yères (ABC).

L'objectif de cet inventaire de biodiversité est de :

- Mettre en valeur la biodiversité ordinaire et patrimoniale des communes
- Mettre en valeur et faire découvrir les Sites Natura 2000
- Etudier les coteaux exposés au Sud
- Disposer d'atlas communaux
- Expérience pour étendre la démarche aux autres communes du bassin versant.

Carte 22 : Zones études Atlas de la Biodiversité (source : extrait du SCOT PIBY)



Au niveau du territoire de la CCIABB, pour le moment, seule une restitution a été faite pour la commune de Saint-Riquier-en-Rivière en 2020. Aujourd'hui l'ABC est en cours sur les communes de Fallencourt, Foucarmont, Réalcamp, Villers-sous-Foucarmont et Saint-Léger-aux-bois.

Enfin, sur l'année 2022, l'inventaire sera étendu sur les communes d'Aubermesnil-aux-Erables, Rétonval, le Caule-Sainte-Beuve et les Landes-Vieilles-et-Neuves.

Réseaux hydrauliques du territoire

Carte 23 : « La Bresle »



La CCIABB est traversé par deux principaux fleuves côtiers ; à savoir la BRESLE et l'YERES.

La Bresle, est un fleuve de plus de 70 kilomètres de long qui se jette dans la manche au niveau du Tréport.

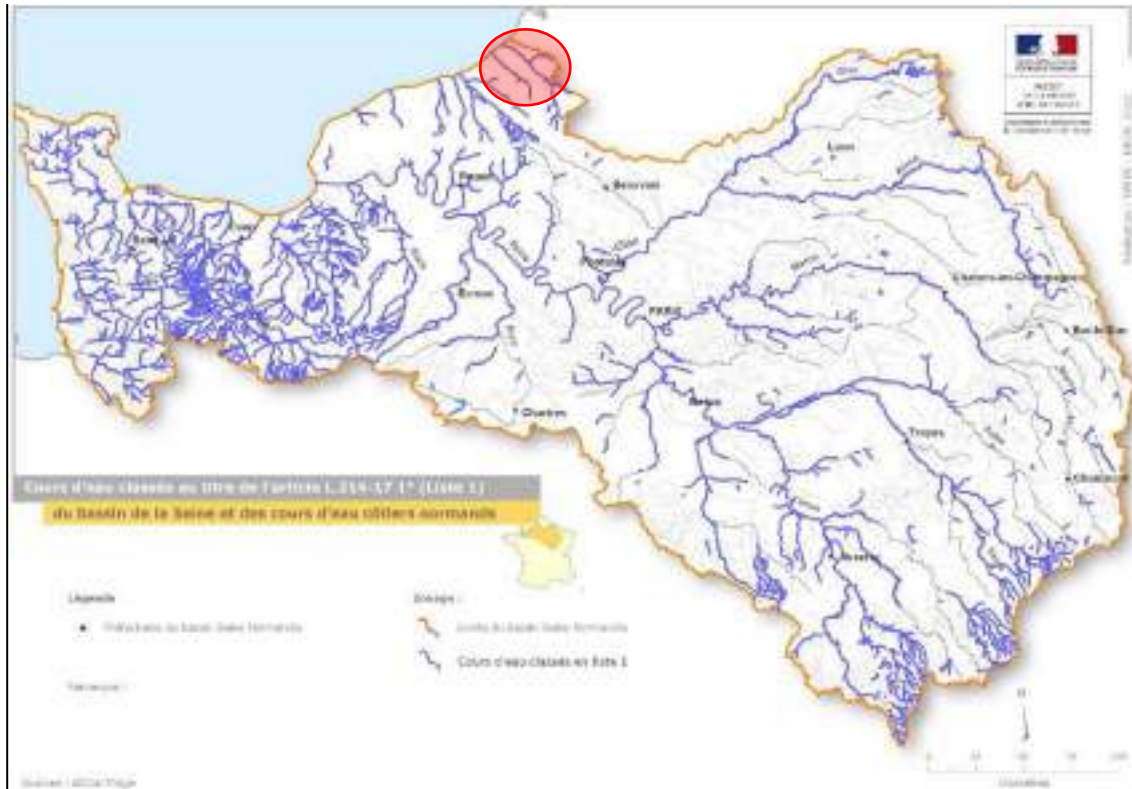
La Bresle dispose de plusieurs affluents :

- côté Hauts-de-France : le Liger (17km - sous-bassin d'environ 122km²), la Vimeuse (15km - sous-bassin d'environ 95km²) et le Ménillet (6km - 36km² de sous-bassin versant)
- côté Normandie : la Méline (10km pour 52 km² de sous-bassin versant), le ruisseau d'Haudricourt (7,8km - sous-bassin de 49km² environ), la Fontaine Saint Pierre (3,5km pour 26km² de sous-bassin versant), la Rieuse (2km - 10km² de sous-bassin versant) et le Ru de Bouaffles (<1km - sous-bassin d'environ 16km²).

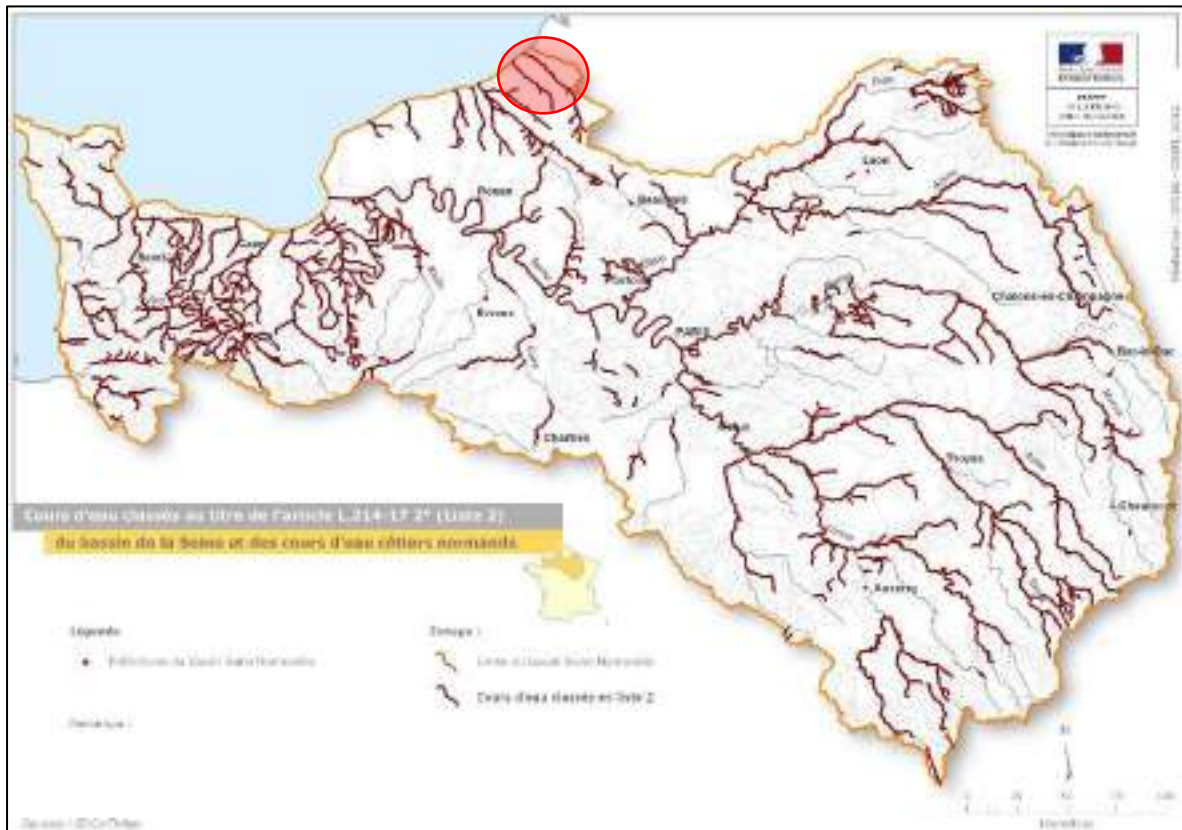
Il est classé en 1^{ère} catégorie piscicole. Ce cours d'eau est caractérisé par la présence d'espèces salmonicoles comme le saumon atlantique, les truites de mer et fario mais aussi par les lamproies, l'anguille, le chabot...

Enfin, le deuxième fleuve qui traverse le territoire est l'Yères. Il prend sa source dans la basse forêt d'Eu, à Aubermesnil-aux-Érables, Son cours, de 40 kilomètres, adopte rapidement la direction sud-est/nord-ouest, selon un axe parallèle à celui de la Bresle avant d'aboutir à la Manche à Criel-sur-Mer.

Carte 24 : Cours d'eau classé – Liste 1 (source : site internet DRIEAT Ile de France)



Carte 25 : Cours d'eau classé – Liste 2 (source : site internet DRIEAT Ile de France)



Une étude du fonctionnement hydraulique et écologique du secteur Blangy sur Bresle/ Bouttencourt / Monchaux Soreng va être menée par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et de valorisation du Bassin de la Bresle (SMAB). Cette étude vise à comprendre, caractériser, et solutionner les problématiques d'inondation, de continuité écologique, de morphologie du cours d'eau, et d'hydrologie sur le secteur de Blangy sur Bresle/ Bouttencourt / Monchaux Soreng.

Les objectifs sont les suivants :

- Établir précisément la liste des secteurs présentant des risques de débordement ;
- Définir précisément le fonctionnement hydraulique des cours d'eau du secteur en identifiant les différentes sections de contrôle des bras pour des débits allant de la crue biennale à la crue vicennale (ou centennale)
- Proposer différents scénarios d'aménagements de cours d'eau favorisant un meilleur fonctionnement hydraulique et écologique au sein du réseau hydrographique concerné

Synthèse agriculture et alimentation locale – Actions en matière de la biodiversité

- **60% du territoire est en SAU (Surface Agricole Utile)**
- **Présence d'une dizaine de producteurs locaux en circuit court sur le territoire**
- **Nombreux sites protégés (3 Natura 2000 et 45 ZNIEFF de type 1 et 2)**
- **2 sites inscrits et 1 site classé**
- **Présence de la forêt d'Eu sur une grande partie du territoire**
- **Atlas de biodiversité en cours de réalisation**
- **Présence de deux cours d'eau dont un classé en 1ere catégorie piscicole**

Le territoire de la CCIABB possède de nombreuses richesses naturelles (forêt, eaux, milieux naturels, ...) protégées par de nombreuses mesures de protection qu'il convient de préserver et de renforcer.

• LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire

Les cartes de documents de planifications territoriales sont disponibles en Annexe 2.

Aujourd'hui, le territoire de la CCIABB est couvert par douze documents d'urbanisme confondus (Plan local d'Urbanisme et Carte communale).

Actuellement trois procédures d'élaboration ou de modification de documents d'urbanisme, communales ou intercommunales sont en cours, à savoir ;

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a été prescrit en 2015, il couvre 28

communes du territoire ; Aubermesnil-aux-érables, Bazinval, Biencourt, Blangy-sur-Bresle, Bouillancourt-en-Séry, Bouttencourt, Campneuseville, Dancourt, Fallencourt, Foucarmont, Fretteville, Guerville, Hodeng-au-Bosc, Maisnières, Martainneville, Monchaux-Soreng, Nesle-Normandeuse, Pierrecourt, Ramburelles, Réalcamp, Rétonval, Rieux, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Martin-au-Bosc, Saint-Riquier-en-Rivière, Tilloy-Florville, Villers-sous-Foucarmont et Vismes au Val.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en conseil communautaire.

Pour atteindre ses objectifs ambitieux, la CCIABB a décidé d'établir un projet de territoire s'articulant autour de trois axes de développement.

Ces trois axes composant l'armature du projet de territoire sont :

- AXE 1 : Maintenir un cadre de vie attractif
- AXE 2 : Une volonté d'accueillir de nouveaux habitants, ambitieuse mais raisonnée
- AXE 3 : Conforter, redynamiser et développer le tissu économique local sous ses différentes composantes

• LE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

Comme cela a déjà été cité ci-avant dans le diagnostic, le territoire de la CCIABB est doté d'un paysage remarquable. A la fois colonisé par les massifs forestiers mais également traversé par des rivières, notre territoire est riche en tourisme vert.

Les circuits de randonnées

Sur l'ensemble de la CCIABB, nous recensons une vingtaine de circuits de randonnée à pied. Cela représente environ 145 km de chemins balisés et sécurisés dans les vallées de la Bresle, de l'Yères et de la Vimeuse.



Carte 26 : Circuits de randonnée à pied
(Source : Office de tourisme communautaire CCIABB)



*Graphique 14 : Répartition des demandes liées aux activités de loisirs
(source : Rapport d'activités touristique CCIABB - 2020)*

A travers ce graphique, nous remarquons que les activités de loisirs les plus demandées sur notre territoire sont la randonnée pédestre et la pêche.

La pêche

Le territoire est également très prisé par les pêcheurs (en rivière ou en étang). En 2020, l'Office de Tourisme communautaire Aumale / Blangy sur Bresle a vendu plus de 60 cartes de pêche (en sachant que l'OT n'est pas le seul dépositaire sur notre territoire).

Synthèse Tourisme sur le territoire

- **Territoire riche en tourisme vert**
- **Nombreux circuit de randonnée (env 145 km)**
- **Territoire de pêche**

La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Pour cela, la Communauté de Communes a décidé de procéder en plusieurs étapes :

- Les communes ont été directement associées par la Communauté de Communes pour l'élaboration de ce CRTE ;
- Par la suite, les habitants seront associés pour le suivi du CRTE via le site internet de la Communauté de Communes et le Bulletin Intercommunal réalisé chaque année.

Présentation des priorités stratégiques du territoire

La stratégie territoriale de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle découle du diagnostic présenté ci-dessus et permet de répondre aux enjeux qui y ont été identifiés.

Orientations stratégiques du projet

Au sein de la CCIABB, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Faciliter le développement des entreprises du territoire en valorisant leurs créations d'emplois
- Développer des infrastructures de « mobilité douce » pour valoriser les points d'intérêts touristiques du territoire (musée, églises, moulins, sites V1, ...) et favoriser le déploiement des méthodes alternatives aux déplacements motorisés.
- Accompagner les commerçants et artisans du territoire dans le développement de leurs fonds de commerces.
- Lutter contre la précarité énergétique en incitant à la rénovation des bâtiments publics et privés et en visant aux solutions pour la réduction de la facture énergétique du territoire.
- Créer les conditions adéquates pour l'accueil de jeunes salariés, apprentis et stagiaires voulant s'implanter sur le territoire.
- Densifier l'offre de soins adaptée au besoin de la population locale.
- Gérer de manière économe la consommation foncière agricole et naturelle du territoire en adéquation avec les besoins de la population et des activités économiques

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances de Comité de Pilotage.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, 5 axes de travail ont été identifiés :

- **Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier**
- **Axe 2 : Des services à la population accessible à tous et structurant le territoire**
- **Axe 3 : Redynamisation des centralités (logements, commerces)**
- **Axe 4 : Développement économique et numérique**
- **Axe 5 : Développement touristique, culturel et préservation du patrimoine bâti et naturel**

Programme d'actions

Chaque axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure en Annexe 4.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse en Annexe 4.

Le plan d'action est mis à jour annuellement.

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 6 de la présente convention.

L'ensemble des actions portées par les communes ne figurent pas dans le présent contrat, en effet, seules les actions permettant de mettre en œuvre les orientations stratégiques y figurent.

Pour atteindre les différents objectifs stratégiques, l'ensemble des acteurs de notre territoire (collectivités, syndicats, ...) ont été mobilisés pour établir un programme d'actions pour répondre aux attentes de notre territoire en matière de transition écologique, de cohésion territoriale et de relance.

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

- Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier**

Les actions portées par les collectivités et les divers partenaires pour réduire la facture énergétique du territoire

N°	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel HT	Modalité de mise en œuvre et de suivi
1	Mise en place de chaudières à condensation – Garderie Périscolaire	Aumale	2021	38 828,37 €	Suivi communal
2	Mise en place d'une pompe à chaleur à la piscine municipale	Aumale	2021	34 286,17 €	Suivi communal
3	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école maternelle	Aumale	2021	146 835,58 €	Suivi communal
4	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école primaire	Aumale	2021	127 848,52 €	Suivi communal
5	Rénovation énergétique de la mairie et de l'école	Biencourt	2021	10 116,00 €	Suivi communal
6	Rénovation énergétique du Stade Fléchelle - 2 Phases	Blangy-sur-Bresle	2021	1 532 627,50 €	Suivi communal
7	Réhabilitation énergétique du groupement scolaire : Ecole le Catalpa et Ecole Fréchon	Blangy-sur-Bresle	2021	1 111 083,75 €	Suivi communal
8	Réhabilitation énergétique de la mairie	Blangy-sur-Bresle	2021	345 200,00 €	Suivi communal
9	Mise aux normes du chauffage de la salle 'Eugène Nibas'	Bouttencourt	2021	6 322,00 €	Suivi communal
10	Isolation des combles au dessus de la mairie	Campneuseville	2021	9 530,00 €	Suivi communal

11	Remplacement de la chaudière à fuel par trois pompes à chaleur (mairie et logement communal)	Dancourt	2021	39 444,88 €	Suivi communal
12	Remplacement de la chaudière au fuel de la poste par une chaudière au gaz	Foucarmont	2021	15 995,00 €	Suivi communal
13	Rénovation énergétique de la cantine scolaire	Pierrecourt	2021	72 741,83 €	Suivi communal
14	Rénovation de la mairie, de l'école maternelle et de la cantine	Ronchois	2021	214 175,00 €	Suivi communal
15	Installation de volets roulants électriques à la mairie	Saint-Maxent	2021	3 695,25 €	Suivi communal
16	Rénovation énergétique de l'école	Saint-Maxent	2021	38 346,00 €	Suivi communal
17	Remplacement des menuiseries de la mairie	Saint Léger aux Bois	2021	13 880,57 €	Suivi communal
TOTAL				3 760 956,42 €	Coordination intercommunale

Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire

Les actions portées par les collectivités et les divers partenaires pour répondre aux besoins de la population en terme de service, d'équipement et d'accessibilité

N°	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel HT	Modalité de mise en œuvre et de suivi
18	Aménagement de locaux administratifs communautaires (Annexe d'Aumale)	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	2021	431 766,00 €	Suivi intercommunal
19	Mise en œuvre de la vidéo protection pour assurer la sécurité de la population locale	Aumale	2021	68 684,00 €	Suivi communal

20	Mise aux normes accessibilité de l'église	Bazinval	2021	17 694,20 €	Suivi communal
21	Réhabilitation d'une friche en centre technique municipal	Blangy-sur- Bresle	2021	1 208 125,00 €	Suivi communal
22	Construction d'un terrain multisports	Bouillancourt-en- Séry	2021	124 929,00 €	Suivi communal
23	Création et aménagement d'un parking pour la salle des fêtes et l'école	Conteville	2021	39 563,61 €	Suivi communal
24	Construction d'un terrain multisports	Criquiers	2021	76 476,50 €	Suivi communal
25	Mise en accessibilité PMR de la voirie communale	Foucarmont	2021	8 505,00 €	Suivi communal
26	Mise en accessibilité PMR au stade	Foucarmont	2021	11 636,10 €	Suivi communal
27	Création d'un accès PMR salle du presbytère	Foucarmont	2021	9 585,16 €	Suivi communal
28	Travaux de réfection de la cantine et de la mairie	Marques	2021	17 889,20 €	Suivi communal
29	Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes - partie intérieure	Monchaux Soreng	2021	50 770,38 €	Suivi communal
30	Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes - partie extérieure	Monchaux Soreng	2021	42 197,00 €	Suivi communal
31	Mise en accessibilité PMR via la création d'un parking à la salle des fêtes	Réalcamp	2021	12 196,00 €	Suivi communal
32	Installation de vidéoprotection	Rieux	2021	12 900,00 €	Suivi communal
33	Réhabilitation des bâtiments communaux	Rieux	2021	419 609,14 €	Suivi communal
34	Aménagement PMR de la zone de stationnement de la commune et accessibilité vers l'unique commerce	Ronchois	2021	33 205,00 €	Suivi communal

35	Réalisation d'une place de stationnement PMR et agrandissement du cimetière	Saint-Martin-au-Bosc	2021	11 824,85 €	Suivi communal
TOTAL				2 597 556,14 €	Coordination intercommunale

- Axe 3 : Redynamisation des centralités (logements, commerces)**

Les actions portées par les collectivités et les divers partenaires pour rendre attractif les centre-bourg et lutter contre la vacance des logements.

N°	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel HT	Modalité de mise en œuvre et de suivi
36	Création d'un trottoir pour la mise en sécurité des piétons	Campneuseville	2021	38 492,75 €	Suivi communal
TOTAL				38 492,75 €	Coordination intercommunale

- Axe 4 : Développement économique et numérique**

Les actions portées par les collectivités et les divers partenaires pour encourager l'emploi et favoriser le développement numérique sur le territoire.

N°	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel HT	Modalité de mise en œuvre et de suivi
37	Equipement numérique des écoles	SIVOS du Plateau	2021	5 367,00 €	Suivi SIVOS du Plateau
TOTAL				5 367,00 €	Coordination intercommunale

- Axe 5 : Développement touristique, culturel et préservation du patrimoine bâti et naturel**

Les actions portées par les collectivités et les divers partenaires pour renforcer l'attrait touristique du territoire et protéger les espaces naturels

N°	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Montant prévisionnel HT	Modalité de mise en œuvre et de suivi
38	Valorisation patrimoniale du chemin des remparts	Aumale	2021	77 154,75 €	Suivi communal
39	Réfection de la couverture des contreforts de l'église	Biencourt	2021	3 471,00 €	Suivi communal
TOTAL				80 625.75 €	Coordination intercommunale

Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022. Pour cette raison, les parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Il s'agit des actions suivantes :

N°	Description et objectif du projet	Axe	Porteur	BUDGET	Financement du Plan de Relance acté
1	Mise en place de chaudières à condensation – Garderie Périscolaire	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Aumale	38 828,37 €	DSIL Rénovation Thermique
2	Mise en place d'une pompe à chaleur à la piscine municipale	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Aumale	34 286,17 €	DSIL Rénovation Thermique
3	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école maternelle	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Aumale	146 835,58 €	DETR
4	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école primaire	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Aumale	127 848,52 €	DETR

5	Rénovation énergétique de la mairie et de l'école	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Biencourt	10 116,00 €	DETR
6	Rénovation énergétique du Stade Fléchelle - 2 Phases	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Blangy-sur-Bresle	1 532 627,50 €	DSIL classique
7	Réhabilitation énergétique du groupement scolaire : Ecole le Catalpa et Ecole Fréchon	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Blangy-sur-Bresle	1 111 083,75 €	DSIL Rénovation Thermique
8	Réhabilitation énergétique de la mairie	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Blangy-sur-Bresle	345 200,00 €	DSIL Rénovation Thermique
9	Mise aux normes du chauffage de la salle 'Eugène Nibas'	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Bouttencourt	6 322,00 €	DETR
10	Isolation des combles au dessus de la mairie	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Campneuseville	9 530,00 €	DETR
11	Remplacement de la chaudière à fuel par trois pompes à chaleur (mairie et logement communal)	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Dancourt	39 444,88 €	DETR
12	Remplacement de la chaudière au fuel de la poste par une chaudière au gaz	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Foucarmont	15 995,00 €	DSIL Rénovation Thermique DETR
13	Rénovation énergétique de la cantine scolaire	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Pierrecourt	72 741,83 €	DSIL Rénovation Thermique DETR
14	Rénovation de la mairie, de l'école maternelle et de la cantine	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Ronchois	214 175,00 €	DSIL Rénovation Thermique DETR
15	Installation de volets roulants électriques à la mairie	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Saint-Maxent	3 695,25 €	DETR
16	Rénovation énergétique de l'école	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Saint-Maxent	38 346,00 €	DETR
17	Remplacement des menuiseries de la mairie	Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier	Saint Léger aux Bois	13 880,57 €	DETR

18	Aménagement de locaux administratifs communautaires (Annexe d'Aumale)	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	431 766,00 €	DSIL classique
19	Mise en œuvre de la vidéo protection pour assurer la sécurité de la population locale	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Aumale	68 684,00 €	DETR DSIL exceptionnelle
20	Mise aux normes accessibilité de l'église	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Bazinval	17 694,20 €	DETR DSIL classique
21	Réhabilitation d'une friche en centre technique municipal	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Blangy-sur-Bresle	1 208 125,00 €	DETR
22	Construction d'un terrain multisports	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Bouillancourt-en-Séry	124 929,00 €	DETR
23	Création et aménagement d'un parking pour la salle des fêtes et l'école	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Conteville	39 563,61 €	DETR
24	Construction d'un terrain multisports	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Criquiers	76 476,50 €	DETR
25	Mise en accessibilité PMR de la voirie communale	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Foucarmont	8 505,00 €	DETR
26	Mise en accessibilité PMR au stade	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Foucarmont	11 636,10 €	DETR
27	Création d'un accès PMR salle du presbytère	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Foucarmont	9 585,16 €	DETR
28	Travaux de réfection de la cantine et de la mairie	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Marques	17 889,20 €	DETR
29	Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes - partie intérieure	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Monchaux Soreng	50 770,38 €	DETR
30	Mise en accessibilité PMR de la salle des fêtes - partie extérieure	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Monchaux Soreng	42 197,00 €	DETR DSIL classique

31	Mise en accessibilité PMR via la création d'un parking à la salle des fêtes	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Réalcamp	12 196,00 €	DETR
32	Installation de vidéoprotection	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Rieux	12 900,00 €	DETR
33	Réhabilitation des bâtiments communaux	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Rieux	419 609,14 €	DETR DSIL classique
34	Aménagement PMR de la zone de stationnement de la commune et accessibilité vers l'unique commerce	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Ronchois	33 205,00 €	DETR
35	Agrandissement du cimetière et réalisation d'une de stationnement PMR	Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire	Saint-Martin-au-Bosc	11 824,85 €	DETR
36	Création d'un trottoir pour la mise en sécurité des piétons	Axe 3 : Redynamisation des centralités (logements, commerces)	Campneuseville	38 492,75 €	DETR
37	Equipement numérique des écoles	Axe 4 : Développement économique et numérique	SIVOS du plateau	5 367,00 €	DETR
38	Valorisation patrimoniale du chemin des remparts	Axe 5 : Développement touristique, culturel et préservation du patrimoine bâti et naturel	Aumale	77 154,75 €	DSIL exceptionnelle
39	Réfection de la couverture des contreforts de l'église	Axe 5 : Développement touristique, culturel et préservation du patrimoine bâti et naturel	Biencourt	3 471,00 €	DETR

Budget prévisionnel

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à **6 482 998 € HT** pour la période 2021.

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, ADEME, ...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.

Les autres financeurs pourront également être mentionnés.

Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en annexe 4.

Article 4 : Gouvernance

Comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est co-présidé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle et par le Préfet de Département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

En complément, le Comité de Pilotage est composé des partenaires financeurs et des partenaires locaux. La Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle pourra associer d'autres participants, le cas échéant.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Equipe projet

Pour assurer l'actualisation du diagnostic, de la stratégie et du projet ainsi que sa déclinaison en actions, la coordination et la réalisation de celles-ci, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de la Communauté de Communes interrégionale Aumale Blangy sur Bresle.

L'équipe projet est mobilisée par le Service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle.

Il est composé des partenaires financeurs et des partenaires locaux. Le chef de projet pourra associer d'autres participants, le cas échéant.

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- Une équipe projet chargée de suivre le déroulement du projet (voir partie « Equipe projet ») ;
- Un Comité de Pilotage chargé de valider les priorités stratégiques et les actions du contrat.

Le comité de pilotage se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat, proposer des évolutions et réaliser l'actualisation du plan d'actions mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

L'équipe projet se réunira à minimum deux fois par an, notamment avant la tenue du comité de pilotage réalisant l'actualisation du plan d'actions.

En amont des réunions, une demande par mail sera transmise à l'ensemble des partenaires pour connaître les projets futurs dans le but d'actualiser le plan d'actions.

Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits à l'annexe 6.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 6 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 7 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en 2 exemplaires, le 08 Juillet 2021

Signatures :

Le Préfet du Département de Seine Maritime	Le Président de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy sur Bresle M. Christian ROUSSEL
--	--

ANNEXE 4 : Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet

Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade

N°	Fiche action	Descriptif rapide du projet	Maitre d'ouvrage	Axe thématique	Contrat existant	Année de démarrage de l'opération	Année de fin de l'opération	Montant HT	Etat			
									DETR	DSIL rénovation thermique	DSIL	FNADT
Axe 1 : Un territoire sobre en énergie et en foncier								3 760 956,42 €				
1	Mise en place de chaudières à condensation - Garderie Périscolaire	La commune d'Aumale souhaite réaliser des travaux de passage au gaz et la mise en place de chaudières à condensation pour la garderie d'Aumale et le « Mille Club » afin de réduire la consommation énergétique de ces sites.	Aumale	Energie		2021	2021	38 828,37 €		11 648,51 €		
2	Mise en place d'une pompe à chaleur à la piscine municipale	La commune d'Aumale souhaite mettre en place une pompe à chaleur à la piscine municipale de la ville d'Aumale en lieu et place d'un chauffage au gaz énergivore. Le but de ces travaux de rénovation est de renforcer l'autonomie énergétique de la Ville au moyen d'énergies renouvelables.	Aumale	Energie		2021	2021	34 286,17 €		10 285,85 €		
3	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école maternelle	La commune d'Aumale souhaite réaliser un projet de rénovation énergétique pour le groupe scolaire Lucie Aubrac avec la réfection de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école maternelle.	Aumale	Energie		2021	2022	146 835,58 €	44 050,67 €			
4	Réhabilitation énergétique groupement scolaire : Lucie Aubrac - école primaire	La commune d'Aumale souhaite réaliser un projet de rénovation énergétique pour le groupe scolaire Lucie Aubrac avec la réfection de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école primaire.	Aumale	Energie		2021	2022	127 848,52 €	25 569,70 €			
5	Rénovation énergétique de la mairie et de l'école	La commune de Biencourt souhaite réaliser la rénovation énergétique de la mairie et de l'école afin de réduire la consommation d'énergie.	Biencourt	Energie		2021	2021	10 116,00 €	3 035,00 €			
6	Rénovation énergétique du Stade Fléchelle - 2 Phases	Dans le cadre du Contrat de Territoire 2017 – 2022, la commune de Blangy sur Bresle souhaite réaliser la rénovation du stade Fléchelle en deux phases, soit : Phase 1 : Réhabilitation thermique du bâtiment existant • L'isolation thermique des plafonds, soit l'isolation sous toitures, sur l'ensemble des locaux y compris pour les salles dojo & amp ; tennis de table, la réfection de la couverture (aujourd'hui en matériaux contenant de l'amiante) ; • Le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures ; • Le remplacement des panneaux de polycarbonate sur les flancs Ouest et Est de la salle multisports ; • Le traitement de revêtements des façades du bâti avec l'application de système d'isolation par l'extérieur (ITE ou vêtire), compris le remplacement des panneaux de polycarbonate des façades longitudinales Est et Ouest de la salle multisport ; • La modification des installations électriques et la mise en place d'éclairages LED sur l'ensemble, compris la mise en place d'une gradation des niveaux d'éclairage qui permet d'ajuster un niveau d'éclairage constant en fonction de la lumière naturelle ; • La mise en place d'une pompe à chaleur, associée à des capteurs solaires pour la production ECS. Phase 2 : 1) Réhabilitation intégrale des vestiaires, aujourd'hui obsolètes ; 2) Création d'une extension permettant d'offrir de meilleures conditions d'accueil des scolaires et des sportifs ; 3) La mise aux normes accessibilité de l'ensemble des vestiaires (sanitaires, douches collectives, etc).	Blangy sur Bresle	Energie	Contrat de Territoire	2021	2021	1 532 627,50 €		459 788,25 €		
7	Réhabilitation énergétique du groupement scolaire : Ecole le Catalpa et Ecole Fréchon	La commune de Blangy sur Bresle souhaite réaliser la réhabilitation du groupement scolaire : Ecole Le Catalpa et Ecole Fréchon. Le programme est défini comme suit : La réhabilitation thermique du bâtiment existant comprenant : l'isolation thermique des plafonds par soufflage de laine biosourcée dans les combles existants ; le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures ; le traitement de revêtements des façades du bâti, avec l'application de systèmes d'isolation par l'extérieur (ITE ou vêtire) ; la modification des installations électriques et la mise en place d'éclairage LED sur l'ensemble, compris la mise en place d'une gradation des niveaux d'éclairage qui permet d'ajuster un niveau d'éclairage constant en fonction de la lumière naturelle ; le remplacement de la production de chaleur par des chaudières à condensation 3 piquages.	Blangy sur Bresle	Energie		2021	2022	1 111 083,75 €		888 867,00 €		
8	Réhabilitation énergétique de la mairie	La commune de Blangy sur Bresle souhaite réaliser la réhabilitation thermique de la mairie comprenant : - l'isolation thermique des plafonds par soufflage de laine biosourcée dans les combles existants ; - le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures ; - le traitement de revêtements des façades du bâti, avec l'application de systèmes d'isolation par l'extérieur (ITE ou vêtire) ; - La modification des installations électriques et la mise en place d'éclairage LED sur l'ensemble, compris la mise en place d'une gradation des niveaux d'éclairage qui permet d'ajuster un niveau d'éclairage constant en fonction de la lumière naturelle ; - le remplacement de la production de chaleur par des chaudières à condensation.	Blangy sur Bresle	Energie		2021	2022	345 200,00 €		276 160,00 €		
9	Mise aux normes du chauffage de la salle 'Eugène Nibas'	La commune de Bouttencourt souhaite mettre aux normes le chauffage de la salle 'Eugène Nibas'. Elle projette une installation aérotherme moins couteuse, silencieuse et plus écologique avec un chauffage par ventilation qui agit directement sur l'air ambiant.	Bouttencourt	Energie		2021	2021	6 322,00 €	2 213,00 €			
10	Isolation des combles au dessus de la mairie	La commune de Campneuseville souhaite isoler les combles au-dessus de la mairie pour gagner en facture énergétique et avoir moins de déperdition de chaleur.	Campneuseville	Energie		2021	2021	9 530,00 €	2 859,00 €			

11	Remplacement de la chaudière à fuel par trois pompes à chaleur montées en cascade qui alimenteront la mairie ainsi que le logement communal	La commune de Dancourt souhaite remplacer la chaudière à fuel (qui chauffait la mairie et le logement communal) par 3 pompes à chaleur de façon à assurer par une température extérieure de - 9°C une température de 21°C intérieure. Ces températures sont une base de calcul et sont non limitatives. Ces trois pompes sont à chaleur air/eau montées en cascade avec une classe d'efficacité énergétique ETAS = 133%. Les ventilateurs seront installés à l'extérieur dans un enclos sécurisé. Le générateur de chaleur sera dans un bâtiment sécurisé et sera raccordé sur les radiateurs existants.	Dancourt	Energie		2021	2021	39 444,88 €	11 833,46 €			
12	Remplacement de la chaudière au fuel de la poste par une chaudière au gaz	La commune de Foucarmont projette de remplacer la chaudière au Fioul défaillante de la Poste et du logement attenant, datant d'une quarantaine d'année. L'installation d'une chaudière à gaz à très haute performance énergétique et à condensation en remplacement de la chaudière au fioul vétuste, permettrait de diminuer d'au moins 30% la consommation énergétique.	Foucarmont	Energie		2021	2021	15 995,00 €	4 798,58 €	7 998,00 €		
13	Rénovation énergétique de la cantine scolaire	La commune de Pierrecourt souhaite réaliser la rénovation de la cantine scolaire afin d'isoler les murs, l'isolation du sol, les menuiseries en double vitrage, chauffage et système de ventilation.	Pierrecourt	Energie		2021	2021	72 741,83 €	18 185,45 €	29 095,73 €		
14	Rénovation de la mairie, de l'école maternelle et de la cantine	La commune du Ronchois souhaite réaliser la rénovation de la mairie et de son logement, de l'école maternelle et de la cantine.	Ronchois	Energie		2021	2021	214 175,00 €	42 835,00 €	85 670,00 €		
15	Installation de volets roulants électriques à la mairie	La commune de Saint-Maxent souhaite installer des volets roulants électriques à la mairie. Cette rénovation permettra notamment de réaliser des économies d'énergie et par la même occasion de sécuriser la mairie. Le côté rue est déjà sécurisé par la présence de caméras et ne comporte que des ouvertures non ouvrantes. La mairie a été rénovée et agrandie en 2013-2014, la façade arrière est composée de 3 grandes baies vitrées et d'une fenêtre, les menuiseries en double vitrage mais il n'y a pas de volets. En 2017, des rideaux en tissus ont été installés mais cela n'empêche les variations de températures. En effet, l'été la température intérieure monte souvent jusqu'à 40 degrés. Le montant de ces travaux de rénovation s'élève à 3 695.25 € HT soit 4 434.30 € TTC qui se décompose ainsi : Fourniture et pose de volets roulants électriques : 2 960.00 € HT Réalisation de travaux électriques nécessaires au raccordement des volets 735.25 € HT.	Saint Maxent	Energie		2021	2021	3 695,25 €	1 109,00 €			
16	Rénovation énergétique de l'école	La commune de Saint-Maxent souhaite : Remplacer toutes les menuiseries en bois simple vitrage par les menuiseries en aluminium laqué gris anthracite (RAL 7016), à rupture de pont thermique gamme 50 TH, en double vitrage avec 2 faces feuilletés de sécurité type 33/2 ; Installer des volets roulants électriques. Cette rénovation permettra notamment de réaliser des économies d'énergie et par la même occasion de sécuriser l'école par la pose de volets roulants. Le montant de ces travaux de rénovation thermique s'élève à 38 345.90 € HT soit 46 015.08 € TTC qui se décompose ainsi : Fourniture et pose des fenêtres et des volets roulants électriques : 34 345.90 € HT Réalisation de travaux électriques nécessaires au raccordement des volets 3 380.90 € HT. Depuis sa construction, il n'y a jamais eu de travaux de réalisés sauf l'installation du chauffage central dans les années 1990. Les menuiseries sont en simple vitrage et il n'y a pas de volets.	Saint Maxent	Energie		2021	2021	38 346,00 €	13 421,00 €			
17	Remplacement des menuiseries de la mairie	La commune de Saint Léger aux Bois souhaite réaliser la rénovation des menuiseries de la mairie.	Saint Léger aux Bois	Energie		2021	2021	13 880,57 €	5 552,23 €			
Axe 2 : Des services à la population accessibles à tous et structurant le territoire									2 597 556,14 €			
18	Aménagement de locaux administratifs communautaires (Annexe d'Aumale)	La Communauté de Communes Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle a acquis un local, en centre-ville d'Aumale, constitué d'un rez-de-chaussée (50 m²) et d'un étage, pour y aménager l'annexe administrative des services de la Communauté de Communes. Ce local a besoin d'être rénové et réhabilité pour pouvoir accueillir dans des conditions optimales le personnel administratif mais également le public. Beaucoup de travaux intérieurs sont à réaliser : - Remise aux normes de l'installation électrique ; - Création de sanitaires adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'au personnel administratif ; - Sécurité incendie à revoir sur l'ensemble du bâtiment ; - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à réaliser ; - Système de ventilation à mettre en place.	Communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle	Equipement / service		2021	2022	431 766,00 €			107 941,50 €	
19	Mise en œuvre de la vidéo protection pour assurer la sécurité de la population locale	La commune d'Aumale souhaite la mise en place de la vidéoprotection suivant les préconisations du diagnostic sureté vidéoprotection des services de la gendarmerie.	Aumale	Sécurité		2021	2021	68 684,00 €	17 171,00 €		17 171,00 €	
20	Mise aux normes accessibilité de l'église	La commune de Bazinval souhaite réaliser la mise en accessibilité de l'église, soit : - Installation d'une plateforme élévatrice sécurisée latérale pour rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) l'église par l'accès secondaire ; - Création d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite, avec les signalétiques et mise en enrobé du chemin d'accès à l'arrière de l'église.	Bazinval	Accessibilité		2021	2021	17 694,20 €	5 308,26 €		4 423,55 €	
21	Réhabilitation de la friche NUSBAUMER en centre technique municipal	La commune de Blangy-sur-Bresle souhaite réhabiliter une friche industrielle dans l'optique d'y relocaliser le centre technique municipal ainsi qu'un parking, A ce jour, les services municipaux disposent d'un espace de travail qui n'est plus aux normes,	Blangy sur Bresle	Equipement		2021	2022	1 208 125,00 €	241 625,00 €			
22	Construction d'un terrain multisports	La commune de Bouillancourt en Séry souhaite construire un terrain multisports en gazon synthétique y compris deux poteaux multifonctions équipés (basket, football, handball) avec 4 mini buts brésilien et piste d'athlétisme.	Bouillancourt en Séry	Equipement / service		2021	2021	124 929,00 €	37 479,00 €			
23	Création et aménagement d'un parking pour la salle des fêtes et l'école	La commune de Conteville souhaite créer et aménager le parking de la salle des fêtes et de l'école.	Conteville	Equipement		2021	2022	39 563,61 €	9 890,90 €			

24	Construction d'un terrain multisports	La commune de Criquiers souhaite créer un terrain multisports avec la création d'une plateforme en enrobé, installation du terrain multisport, pose d'un filet pare-ballon et d'un portail pour sécuriser les lieux. L'objectif est d'offrir aux jeunes habitants de la commune un espace multisport afin de dynamiser notre centre bourg et rendre le village encore plus attractif pour les jeunes familles.	Criquiers	Equipement / service		2021	2021	76 476,50 €	22 942,95 €			
25	Mise en accessibilité PMR de la voirie communale	Dans le cadre du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la voirie et des aménagements des Espaces Publics), la commune de Foucarmont projette de réaliser la mise en conformité des passages pour piétons et de surbaïsser les trottoirs afin de sécuriser les déplacements des personnes à mobilité réduite telles que les personnes âgées, les parents avec leurs enfants en bas âge.	Foucarmont	Accessibilité		2021	2021	8 505,00 €	2 551,50 €			
26	Mise en accessibilité PMR au stade	La commune de Foucarmont projette de réaliser la mise en accessibilité PMR de l'accès au stade.	Foucarmont	Accessibilité		2021	2022	11 636,10 €	3 490,83 €			
27	Création d'un accès PMR salle du presbytère	La commune de Foucarmont projette de créer un accès PMR à la salle du presbytère.	Foucarmont	Accessibilité		2021	2021	9 585,16 €	2 875,55 €			
28	Travaux de réfection de la cantine et de la mairie	La commune de Marques souhaite faire des travaux de réfection de la cantine et de la mairie.	Marques	Equipement		2021	2022	17 889,20 €	3 577,84 €			
29	Mise aux normes accessibilité PMR de la salle des fêtes – partie intérieure	La commune de Monchaux-Soreng souhaite réaliser la mise aux normes PMR des sanitaires (actuellement « a la turque ») et des portes intérieures de la salle polyvalente.	Monchaux Soreng	Accessibilité		2021	2021	50 770,38 €	15 231,11 €			
30	Mise aux normes accessibilité PMR de la salle des fêtes – partie extérieure	La commune de Monchaux Soreng souhaite créer une rampe d'accès PMR et un espace de stationnement en enrobé à la salle des fêtes.	Monchaux Soreng	Accessibilité		2021	2022	42 197,00 €	12 659,10 €		8 439,40 €	
31	Mise en accessibilité PMR via la création d'un parking à la salle des fêtes	La commune de Réalcamp souhaite réaliser la création d'un parking à la salle des fêtes avec la création de places pour les personnes à mobilité réduite.	Réalcamp	Accessibilité		2021	2022	12 196,00 €	3 658,80 €			
32	Installation de vidéoprotection	La commune de Rieux souhaite la mise en place de la vidéoprotection.	Rieux	Sécurité		2021	2021	12 900,00 €	3 870,00 €			
33	Réhabilitation des bâtiments communaux	La commune de Rieux souhaite réhabiliter ses bâtiments communaux.	Rieux	Accessibilité		2021	2022	419 609,14 €	125 882,74 €		62 941,37 €	
34	Aménagement PMR de la zone de stationnement de la commune et accessibilité vers l'unique commerce	La commune du Ronchois souhaite réaliser la l'aménagement PMR de la zone de stationnement de la commune et la mise aux normes de l'accessibilité vers l'unique commerce	Ronchois	Accessibilité		2021	2022	33 205,00 €	9 961,50 €			
35	Réalisation d'une place de stationnement PMR et agrandissement du cimetière	La commune de Saint Martin au Bosc souhaite agrandir son cimetière et réalisation une place de stationnement PMR.	Saint Martin au Bosc	Accessibilité		2021	2022	11 824,85 €	3 547,46 €			
Axe 3 : Redynamisation des centralités (logements, commerces)								38 492,75 €				
36	Création d'un trottoir pour la mise en sécurité des piétons	La commune de Campneuseville souhaite créer un trottoir pour assurer la mise en sécurité des piétons. Les travaux prévus comprennent principalement : - Fourniture et pose de 115 ml de bordure T1 ; - Fourniture et pose de 115 ml de bordure A2 - Reprofilage de chaussée - Fourniture et mise en œuvre d'enrobé ; - Fourniture et pose de 115 ml de bordure A2	Campneuseville	Voirie		2021	2021	38 492,75 €	9 623,19 €			
Axe 4 : Développement économique et numérique								5 367,00 €				
37	Equipement numérique des écoles	Le SIVOS du plateau souhaite équiper en matériel numérique ses écoles.	SIVOS du Plateau	Numérique		2021	2021	5 367,00 €	1 610,10 €			
Axe 5 : Développement touristique, culturel et préservation du patrimoine bâti et naturel								80 625,75 €				
38	Valorisation patrimoniale du chemin des remparts	La commune d'Aumale a pour projet la valorisation patrimoniale du chemin des remparts. L'objectif du projet est celui de la valorisation et la préservation historique de la commune. C'est par le biais d'un cheminement doux et d'un aménagement global que sera valorisé le chemin des remparts et plus particulièrement l'une des anciennes portes de la Ville.	Aumale	Tourisme		2021	2022	77 154,75 €			42 435,11 €	
39	Réfection de la couverture des contres-forts de l'église	La commune de Biencourt souhaite réaliser la rénovation du patrimoine communal avec la réfection de la couverture des contres-forts de l'église et la mise hors d'eau.	Biencourt	Energie		2021	2021	3 471,00 €	694,00 €			

TOTAL	6 482 998 €	709 113 €	1 309 725 €	703 140 €	0 €
	% TOTAL	41,99%			